

**PROCES-VERBAL**

de la séance du Conseil communal

du mercredi 6 septembre 2023

---

**N°22/ 2021-2026**

Présidence de **M. Pascal MARTIN**

Le Conseil siège à la demande conjointe de la Municipalité et du Bureau du Conseil, dans la salle Agora du CUBE.

96 Conseillères et Conseillers ont été régulièrement convoqués.

**73 sont présents au moment de l'appel**

20 sont absents

Le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer :

**Conseillères et Conseillers excusés :**

**ADLER Françoise, BASTIAN Estelle, BEAUVERD Laurent, BESUCHET Julien, BOILLAT Sébastien, BUCHER Sylvio, ESMEL Nadège, ETTER Sarah, FRUH Hervé, GASKELL Veronica, KALMS Rosella, IMHOF ZRIOUI Sandra, JATON Maurice, JOFFRE Abel, MENOUX Arthur, MORISETTI Jean-Pierre, SAARBACH William, TIECHE Marc-Alain, TROGER Axel, ZUFFEREY Valérie.**

## DOCUMENTS EN MAIN DES CONSEILLERS

- Ordre du jour ;
- Rapport-préavis N° 24/9.23 – Réponse au postulat du groupe PLR « Un règlement des terrasses adapté à la réalité post-Covid »
- Préavis N° 25/9.23 – Arrêté d'imposition 2024
- Préavis N° 26/9.23 – Demande d'un crédit complémentaire de CHF 2'600'000.00 TTC aux préavis 25/6.17, 20/5.19, 12/3.19, 24/6.20 et 42/10.20 afin de couvrir coûts supplémentaires engendrés par la réalisation des projets de Beausobre
- Préavis N° 27/9.23 – Demande d'un crédit de CHF 770'000.00 TTC pour l'aménagement partiel du restaurant de Beausobre
- Préavis N° 28/9.23 – Réponse à la motion du groupe PLR « Piscine et patinoire : deux infrastructures vieillissantes et coûteuses pour lesquelles il est impératif de trouver une solution d'avenir »
- Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis N° 1/2.23 – Crédit-cadre pour l'assainissement des bâtiments communaux 2023-2026
- Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis N° 18/5.23 – Réponse à la motion du groupe des Vert.e.s « Pour des protections hygiéniques réutilisables et écologiques »
- Détermination écrite de la Municipalité concernant la motion du groupe PSIG « Pour une infrastructure de glace publique et régionale, qui soit exemplaire sur le plan énergétique et tienne véritablement compte des besoins de la population morgienne »

\*\*\*\*\*

**M. le Président Pascal MARTIN**, en préambule et afin de pouvoir utiliser les boîtiers de vote électronique, propose :

- En dérogation de l'article 55 alinéa 4 de notre règlement, de remplacer l'appel nominal par un vote électronique, de renoncer au contre appel et de faire lecture des membres excusés.
- En dérogation aux articles 84 et 85 de notre règlement, de remplacer le vote à main levée et le vote à l'appel nominal par le vote électronique
- En dérogation à l'article 74 alinéa 1 de notre règlement, les Conseillers peuvent parler assis sauf pour la lecture des rapports de commission et le développement d'initiative, pour lesquels les Conseillers se déplacent au pupitre, sans oublier de prendre avec eux leur carte de vote le cas échéant.

**M. le Président Pascal MARTIN** adresse son discours de remerciements au président sortant M. Xavier Durussel, il s'exprime en ces termes :

*« L'État a pour buts le bien commun et la cohésion cantonale, l'intégration harmonieuse de chacun au corps social, la préservation des bases physiques de la vie et la conservation durable des ressources naturelles ainsi que la sauvegarde des intérêts des générations futures.*

*L'État veille à une représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des autorités. Toute personne physique ou morale est responsable d'elle-même et assume sa responsabilité envers autrui. Elle contribue à la bonne marche de la collectivité dans laquelle elle vit et prend sa part de responsabilité pour garantir aux générations futures qu'elles auront aussi la possibilité de décider elles-mêmes de leur devenir. Elle assume sa part de responsabilité dans une utilisation appropriée des deniers publics et des services financés par ceux-ci.*

*Vous aurez certainement reconnu les invitations prononcées à l'ouverture de nos conseils des douze derniers mois par notre président Xavier Durussel. Et je n'ai pas trouvé de meilleure manière de lui témoigner notre profonde reconnaissance pour sa présidence ainsi que, et d'une certaine manière je le regrette, pour ses nombreuses années passées au Conseil et tout ce qu'il y a accompli. Ces invitations sont donc finalement toutes inscrites au procès-verbal. Toutes ? Il en manque encore une et je crois que c'est ma préférée, car il nous a dernièrement invité à débattre dans la joie. Merci.*

*Vous connaissez certainement mieux que moi le Xavier conseiller engagé et militant, peut-être parfois et pour certains un peu dérangeant. Mais connaissez-vous le Xavier Président, résolument et discrètement engagé dans l'efficacité et l'amélioration de nos institutions ? Je fais là, référence à son autre présidence, celle de la commission de recours en matière de taxes et impôts communaux.*

*Connaissez-vous le Xavier surprenant qui s'est presque fait reprendre par le bureau pour ne pas proposer assez d'options végétariennes au menu du repas du conseil ?*

*Connaissez-vous le Xavier formateur bienveillant qui n'est descendu de la tribune sans s'assurer que j'y trouve confortablement ma place, même si ce fut un peu impromptu, tout du moins en ce qui me concerne ?*

*Connaissez-vous le Xavier généreux dans le partage de sens, d'expériences et d'ouvertures de tous genres : gustatives, littéraires, naturelles, sensorielles, et même avien... bien qu'une imparfaite coordination d'agendas a bien failli nous priver de cette dernière expérience ?*

*Enfin, merci beaucoup pour ce dernier enseignement : quelle que soit la fréquence des rencontres et la diversité des environnements dans lesquels on côtoie une personne, très rares sont celles et ceux à pouvoir embrasser complètement sa richesse et prétendre la connaître vraiment. Tiens, il y a sûrement là le début d'une nouvelle invitation pour l'ouverture de notre conseil.*

*Cher Xavier, je te souhaite, et j'en suis convaincu, que tu puisses continuer de partager autant d'énergie dans toutes tes activités futures. »*

**M. le Président Pascal MARTIN** apporte trois modifications à l'ordre du jour :

Point 2 : ajouter la démission de M. Xavier Durussel en plus des démissions de trois conseillères communales ;

Point 4 : il faut dorénavant lire : Élections de membres et de suppléants à la Commission des Finances ainsi qu'aux Conseils intercommunaux PRM, ERM et ASIME

Point 12 nouveau – Initiatives des membres du Conseil avec trois objets :

- Postulat PLR « Un marché du soir à Morges ». Dépôt et développement.
- Postulat PLR « Morges mérite mieux qu'une gare de banlieue ! » Dépôt et développement.
- Postulat du groupe des Vert-e-s « Pour une ville résiliente en cas de sécheresses et pénuries d'eau. Comment capter et stocker l'eau de pluie ? »

**M. le Président Pascal MARTIN** ouvre la discussion sur cet ordre du jour.

La parole n'est pas demandée et l'ordre du jour tel que modifié est accepté à l'unanimité.

## **1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 21 juin 2023**

Le procès-verbal est approuvé avec quelques corrections de forme transmises en amont par messages électroniques dont il sera tenu compte. Le procès-verbal ainsi modifié est approuvé par 68 voix et 4 abstentions.

**Mme Maria Grazia VELINI** prend la parole pour s'exprimer sur la page 585 du procès-verbal concernant la réponse de la Municipalité au projet de règlement sur les missions de la Commission des finances présenté par la Commission des finances.

Elle revient sur le déroulement de cet amendement, qui l'a surprise et sa réaction a été tardive. Le dépôt d'un amendement sans forme écrite a permis un coup d'éclat au nouveau président. Le fait que la Municipalité, par la voix de sa Syndique modifie son préavis sans que la commission ad hoc n'ait un mot à dire et aussi surprenant. Même si cette façon de faire est sûrement légale, il n'empêche que c'est un manque de respect pour les membres de la commission et les démarches entreprises par cette dernière, surtout qu'il n'y avait aucune urgence à voter ce préavis.

## 2. Démission de trois Conseillères communales et d'un Conseiller communal

**M. le Président Pascal Martin** lit la lettre de démission de Mme **Aline Dupontet**, daté du 21 juin 2023. Mme Dupontet est entrée au Conseil communal le 1<sup>er</sup> juillet 2011, a participé à de nombreuses commissions et s'est investie pour que les quais soient rendus à la population et elle est remerciée pour tout le travail effectué.

En date du 11 août courant, Mme **Irina Sakharova** a écrit son courrier de démission, dont M. Martin fait lecture. Mme Sakharova est entrée au Conseil communal le 10 juin 2021 et elle est remerciée pour tout le travail accompli.

En date du 27 août écoulé, Mme **Diane Kalms** a fait parvenir au Bureau sa lettre de démission, dont M. Martin fait lecture. Mme Kalms est entrée au Conseil communal le 10 juin 2021 et elle est remerciée pour le travail accompli.

En date du 21 juin dernier, le discours de clôture de M. **Xavier Durussel** nous faisait part de sa démission au 31 juillet et il en est pris acte. M. Durussel est entré au Conseil communal le 1<sup>er</sup> juillet 2011, s'est investi dans de nombreuses commissions, a assuré plusieurs présidences, dont celles de la COREC et du Conseil communal, et a été également membre de la COFIN. Les remerciements pour l'important travail effectué lui sont réitérés.

## 3. Assermentation de deux Conseillers communaux

**M. le Président Pascal Martin** annonce que quatre sièges du Conseil sont actuellement vacants.

Pour pourvoir au remplacement de deux d'entre eux, dans sa séance ordinaire du 29 août, le Bureau a élu Messieurs Gilles MILLOUD de la liste complémentaire EMVL et Argjend HASANI de la liste complémentaire PSIG.

Selon le protocole en vigueur, MM Milloud et Hasani prêtent serment et rejoignent les rangs de l'assemblée.

## 4. Élections de membres et de suppléants à la Commission des Finances ainsi qu'aux Conseils intercommunaux PRM, ERM et ASIME

### COFIN

Suite au renoncement de M. Marc-Emmanuel Crippa comme membre de la commission des finances, une place est à pourvoir. M. Christinet du groupe Les Vert-e-s a transmis la candidature de M. **Michel Reynolds**. Élection tacite.

PRM

Suite aux démissions de Mesdames Irina Sakharova et Diane Kalms, deux places sont à pourvoir à la PRM. M. Christinet du groupe Les Vert-e-s a transmis la candidature de M. **Lucas Brühwiler** et Mme Hodel du groupe EMVL celle de M. **William Saarbach**. Élections tacites.

Avec la nomination de M. Brühwiler comme titulaire, un poste de suppléant est vacant. Selon la proposition de M. Yvan Christinet du groupe Les Vert-e-s, Mme **Alma Clavadetscher** est élue tacitement.

ERM

Suite à la démission de Mme Aline Dupontet ainsi que du renoncement de Mme Jasinta Dewi Freitag à sa fonction de déléguée à l'ERM, deux places sont à y pourvoir. M. Christinet du groupe Les Vert-e-s a transmis la candidature de M. **Mathias Blume**. M. Frédéric Eggenberger du groupe PSIG propose la candidature de M. **Joseph Weissen**. Élections tacites.

ASIME

Suite à la démission de Mme Irina Sakharova une place de suppléance est à pourvoir à l'ASIME. Mme Hodel du groupe EMVL a transmis la candidature de M. **Gilles Milloud**. Élection tacite.

**5. Communications du Bureau**

- Le Bureau rappelle les délais impartis pour le dépôt des rapports de commission. Celui-ci est de quatre séances après le dépôt de l'objet. Actuellement il y a un rapport en souffrance : N° 41/12.22 – Réponse au postulat du groupe SPI, Aline DUPONTET « Rendons les quais à la population ».
- Le premier tour des élections fédérales aura lieu le 22 octobre. Les élections au Conseil des États se fera dorénavant avec un bulletin unique. Les opérations de dépouillement peuvent en grande partie être automatisées et elles seront assurées par le Bureau qui s'attachera également à l'ouverture préalable des enveloppes de vote. Les élections au Conseil national se dérouleront comme d'accoutumée et le Bureau électoral fait appel aux groupes politiques du conseil. Le nombre de personnes et le délai pour la communication des participants sont transmis aux chefs de groupe.
- Le deuxième tour des élections fédérales aura lieu le 12 novembre concernant

uniquement le Conseil des États, les opérations de dépouillement seront entièrement assurées par le Bureau.

- Le Bureau électoral a accrédité un observateur de l'association Nouvelle Perspective (Cameroun) pour les élections fédérales des 22 octobre et 12 novembre.
- Lorsque qu'un membre du Conseil arrive après l'appel de début de Conseil, conformément au règlement, il convient de continuer de s'annoncer en bonne et due forme auprès des secrétaires, malgré le vote électronique. Dans le cas contraire, le décompte correct des jetons de présence ne peut être garanti.
- Les adresses électroniques « @morges.ch » de tous les conseillers ont été communiquées au Centre pour la démocratie d'Aarau à leur demande. Elles seront utilisées pour vous inviter à participer librement à une enquête européenne sur la politique au niveau communal, mais il semblerait que ne soit pas encore certain.
- Le repas du Conseil communal aura lieu le mercredi 10 janvier 2024. Plus d'informations seront transmises ultérieurement.

## 6. Communications de la Municipalité

**Mme la Syndique Mélanie WYSS** annonce 5 communications orales et lit la première :

### **Changements des horaires d'ouverture de l'Administration communale**

« Depuis lundi 4 septembre, les guichets communaux accueillent le public selon de nouveaux horaires. Un outil de prise de rendez-vous en ligne a également été mis en place. Ces changements visent à mieux répondre aux attentes et besoins de la population.

Les nouveaux horaires sont les suivants : tous les guichets sont ouverts du lundi au vendredi de 8 h à 11 h 30. L'après-midi, ils accueillent la population sur rendez-vous de 13 h à 18 h. Toutefois, certains services ouvrent leur guichet également l'après-midi, sans prise de rendez-vous, de 14 h à 16 h.

Les heures de réception téléphonique, quant à elles, ne changent pas : du lundi au vendredi de 8 h à 11 h 30 et de 14 h à 16 h.

Par ailleurs, depuis le début de l'année, un outil de prise de rendez-vous en ligne a été mis en place afin de faciliter l'accès aux démarches administratives délivrées par les services communaux. Cet outil permet de répondre à la population de manière personnalisée et participe à l'amélioration de la qualité des prestations communales.

Ces mesures visent à renforcer l'accessibilité de l'administration et à s'adapter aux nouvelles habitudes de nos habitant·es, notamment en ouvrant la possibilité de se présenter sur rendez-vous pendant la pause de midi ou en fin de journée. Les nouveaux horaires garantissent également la disponibilité du personnel communal et lui assurent une certaine flexibilité.

La Municipalité relève que ces nouvelles modalités sont l'aboutissement d'une démarche entreprise suite au lancement d'un sondage à la population à l'automne 2021. Elles répondent par ailleurs au vœu de la Commission de gestion déposé en 2021. À préciser que la démarche a été conduite conjointement avec les partenaires sociaux de la Ville, qui ont validé les principes de la prise de rendez-vous en ligne et des horaires flexibles. Un point de situation sera effectué après une année et mettra en exergue les éventuelles adaptations à prévoir.

Nous vous informons finalement qu'un plan de communication a été établi pour informer la population de ces changements et a été déployé dès la fin du mois d'août. »

---

**M. le Municipal Jean-Jacques AUBERT** lit la communication suivante :

**Informations sur les animations au Sentier Nature en collaboration avec la Maison de la Rivière**

« Suite à l'information erronée dans la Presse et afin de répondre au vœu de la Commission de gestion concernant l'entretien du Sentier Nature, situé au port de Petit Bois, l'office des Parcs et promenades a pris contact avec la Maison de la Rivière et les écoles morgiennes pour collaborer à l'organisation d'animations sur ce site.

Ainsi 14 classes composées d'élèves de 5P et 6P, d'une tranche d'âge allant de 8 à 10 ans, bénéficieront de l'encadrement de la Maison de la Rivière pour réaliser trois sorties pédagogiques autour de l'étang du Sentier Nature. Celles-ci auront lieu entre l'automne 2023 et l'automne 2024 et seront réalisées en collaboration avec l'office des Parcs et promenades.

À noter que le Sentier Nature est entretenu régulièrement par l'office des Parcs et promenades qui assure une fauche annuelle, l'arrachage des joncs pour laisser le plan d'eau libre, ainsi que la lutte contre les plantes envahissantes, ceci par volonté de laisser la biodiversité s'y développer en limitant le nombre d'interventions au stricte nécessaire. »



**Mme la Municipale Laure JATON** lit la communication suivante :

### **Inauguration des nouveaux aménagements de la rue Centrale et de la rue du Sablon**

« En septembre 2021, le conseil communal de Morges a approuvé le projet de réaménagement des espaces publics de la rue du Sablon, de la rue Centrale et des arrêts de bus de la rue de la Gare. Les travaux ont débuté en février 2022.

La Municipalité a tenu à intégrer la population dans la transformation de l'espace public par la mise en place de démarches participatives. Ainsi, en mai 2022, deux ateliers participatifs ont réuni des Morgiennes et Morgiens, afin de définir les futurs usages des placettes. Suite à cette consultation et en tenant compte des avis exprimés lors des démarches participatives, la Municipalité a validé le réaménagement des placettes de la rue Centrale et de la rue du Sablon : terrain de pétanque, place de jeux, bacs plantés, espaces de récréation, etc.

Après plusieurs mois de travaux, les placettes du Sablon seront mises en service pour la rentrée de septembre; celles de la rue Centrale, dédiées à la culture seront finalisées en 2024. Une installation temporaire est prévue dès septembre 2023 jusqu'à l'installation définitive.

Pour célébrer cette étape marquante du réaménagement du quartier de la gare, la Municipalité a décidé d'associer la population à l'inauguration de ces aménagements et a fixé la date au samedi 30 septembre 2023. Dès 14h, aura lieu la partie officielle avec coupé du ruban et verre de l'amitié en musique. À partir de 15h00, diverses animations feront écho aux thèmes et aménagements des placettes de la rue du Sablon.

La Municipalité a ainsi le plaisir de convier l'ensemble des conseillères et conseiller à venir prendre part à la partie officielle comme à la partie récréative et se réjouit de partager ce moment convivial avec vous. »

**Mme la Municipale Laetitia MORANDI** lit les communications suivantes :

### **Ouverture de la saison 2023-2024 de la Patinoire des Eaux-Minérales**

« La Municipalité a le plaisir de vous informer que tous les voyants sont désormais au vert pour que la saison de glace 2023/2024 se déroule conformément au calendrier habituel. La Patinoire ouvrira ses portes au public le samedi 30 septembre 2023 et la glace sera préalablement mise à disposition des clubs dès que possible durant la seconde quinzaine de septembre.

Comme l'année dernière, les groupes froids installés à la Patinoire disposeront d'une dérogation délivrée par l'Office fédéral de l'environnement pour la saison 2023/2024 et les deux oppositions déposées lors de la mise à l'enquête ont d'ores et déjà été retirées par les opposantes et opposants préalablement à la délivrance du permis de construire. »

## **Nouveau Pumptrack au Parc des Sports**

« Dans sa séance du 3 mai 2023, votre conseil acceptait le crédit dédié à l'achat d'un nouveau Pumptrack mobile, installation destinée aux amatrices et amateurs de vélo, BMX, trottinettes, skateboard, rollers ou encore draisienne.

La Municipalité a le plaisir de vous inviter à venir découvrir, et pourquoi pas tester, cette nouvelle infrastructure sportive le samedi 16 septembre 2023 dès 13h30 à l'occasion de son inauguration au Parc des Sports. Au programme, utilisation libre ainsi que plusieurs démonstrations du Cyclophile morgien sur ce parcours composé de bosses et virages successifs, suivies d'une partie officielle dès 15h30. Des rafraîchissements ainsi qu'une collation seront servis aux participantes et participants. »

## **7. Communications de la COREC**

**M. John MAURON**, président de la COREC s'exprime en ces termes :

« La commission de recours en matière de taxes et impôts, dénommée COREC, a été interpellée sur son activité par un membre du Conseil communal. C'est l'occasion d'adresser une brève communication et des précisions quant à la nature, au rôle, la procédure et de donner quelques chiffres.

Quant à la nature, la COREC est une commission prévue à l'article 45 de la loi sur les impôts communaux, il s'agit d'une commission permanente du Conseil communal pour toute la législature. La COREC est considérée comme une autorité juridictionnelle, en effet la mission de la commission de recours s'apparente à celle d'un tribunal, elle ne rapporte pas sur son activité auprès du Conseil communal.

Le rôle de la commission, elle peut être saisie d'un recours contre toute décision municipale prise en matière d'impôt ou de taxe communale, et de taxes spéciales, comme par exemple la taxe pour l'entretien de la canalisation des eaux claires, ou la taxe forfaitaire à l'habitant, la gestion des déchets, etc. Son rôle est ainsi de rendre des décisions.

Notre commission est composée de cinq membres, nommés par le Conseil, et en son sein au début de chaque législature, pour la durée de celle-ci. Nous sommes assistés d'une secrétaire greffière, Mme Carine Staub, mise à disposition par le Conseil communal, je la remercie au passage pour son travail, tout comme mes collègues pour leur contribution.

La COREC peut faire appel à des spécialistes en cas de besoin, son adresse est l'adresse du greffe municipal. La procédure de la COREC est régie par un règlement approuvé par la Municipalité. En quelques mots, saisie d'un recours, détermination de sa recevabilité, accusé de réception et transmission de tout recours pour prise de position et détermination à la Municipalité. Deux issues sont possibles. En cas de ralliement aux conclusions du recours par la Municipalité, la COREC émet un prononcé annulant la décision (facture en question). En cas de maintien de la décision

municipale, celle-ci est transmise aux recourants et les parties sont convoquées à une audience.

S'ensuivent une audience avec instruction de la cause, audition des parties et prononcé de la décision qui elle peut faire l'objet d'un recours à la cour de droit administratif et publique du Tribunal cantonal.

Finalement quelques chiffres, pour l'année législative écoulée, juin à juin 2022-2023, la commission a été saisie 28 fois, a émis 56 courriers y relatifs, dont 22 convocations à une audience. Elle s'est réunie 6 fois, à 4 reprises pour des audiences avec des parties. Elle a rendu 34 prononcés et décisions et a émis 54 courriers y relatifs, dont 11 affaires de l'année précédente.

La secrétaire ou le président, ont relevé ou déposé à 20 reprises du courrier au Greffe, ce sont plus de 170 courriers physiques et de nombreux courriels. Un de ces prononcés a fait l'objet d'un recours à la cour de droit administratif public du Tribunal cantonal, la procédure est encore en cours. La commission reporte 6 affaires dans la nouvelle année législative. »

**M. le Président Pascal MARTIN** ouvre la discussion sur les points 5, 6 et 7. La parole n'est pas demandée.

## **8. Communications des associations intercommunales**

La parole n'est pas demandée.

## **9. Préavis de la Municipalité**

### **N° 24/9.23**

Réponse au postulat du groupe PLR « Un règlement des terrasses adapté à la réalité post-Covid » - 1<sup>re</sup> séance de commission : mardi 19 septembre 2023 à 18 h 30, Salle des commissions, Hôtel de Ville. Présidence VER.

#### **Les commissaires sont :**

- Mélanie MOJON
- Dominique KUBLER
- Emilie BOVET
- Estelle BASTIAN
- Aude JARDIN
- Sylvie TRUDU
- Jean-Bernard THULER

**N° 25/9.23** Arrêté d'imposition pour l'année 2024 – 1<sup>re</sup> séance de la **Commission des finances** : lundi 11 septembre 2023 à 18 h 30, Salle des Pas perdus, Hôtel de Ville.

---

**N° 26/9.23** Demande d'un crédit complémentaire de CHF 2'600'000.00 TTC aux préavis N° 25/6.17, N° 20/5.19, N° 12/3.19, N° 24/6.20 et N° 42/10.20 afin de couvrir les coûts supplémentaires engendrés par la réalisation des projets de Beausobre – 1<sup>re</sup> séance de commission : mercredi 20 septembre 2023 à 18 h 30, Salle des Pas perdus, Hôtel de Ville. Présidence PLR.

**Les commissaires sont :**

- André WALTHER
  - Michael FRANCESCATO
  - Bertrand GILLIARD
  - Patricia DA ROCHA
  - Karen JONES
  - Maria Grazia VELINI
  - Bastien MONNEY
- 

**N° 27/9.23** Demande de crédit de CHF 770'000.00 pour l'aménagement partiel du restaurant de Beausobre – 1<sup>re</sup> séance de commission : mardi 19 septembre 2023 à 18 h 30, Salle Nano, CUBE. Présidence PSIG.

**Les commissaires sont :**

- Gilles MILLOUD
  - Jean-Hugues BUSSLINGER
  - Marc TISSOT
  - Philippe GUEYDAN
  - Cédric WIDMER
  - Sandra IMHOF ZRIOUI
  - Christine MAYOR
- 

**N° 28/9.23** Réponse à la motion du groupe PLR « Piscine et patinoire : deux infrastructures vieillissantes et coûteuses pour lesquelles il est impératif de trouver une solution d'avenir » - Rapport de la Municipalité – 1<sup>re</sup> séance de commission : lundi 25 septembre 2023 à 18 h 30, Salle Léman, Riond-Bosson 14. Présidence PSIG.

**Les commissaires sont :**

- Clément BOURGEOIS
- Jonathan MULLER
- Stéphane DEWARRAT
- Jonathan SCHOPFFER
- Sylvie FAY
- Michael FURHOFF
- Frédéric EGGENBERGER

**10. Rapports de commissions**

**N° 1/9.23            Demande d'un crédit-cadre de CHF 16'950'000.00 pour l'assainissement énergétique de huit bâtiments communaux, subvention non déduite.**

**M. Stéphane DEWARRAT** président-rapporteur de la commission en charge de l'étude de ce préavis lit les conclusions amendées du préavis municipal issues du rapport de la commission.

**M. le Président Pascal MARTIN** constate que les conclusions ne sont pas identiques à celles du préavis municipal et qu'un amendement est proposé.

**Mme Laetitia MORANDI** informe que la Municipalité accepte l'amendement proposé dans les conclusions.

**M. le Président Pascal MARTIN** ouvre la discussion.

**M. Frédéric EGGENBERGER** lit le texte de M. Laurent Beauverd et s'exprime en ces termes :

« Malheureusement empêché d'être parmi vous, retenu par un virus de la famille des orthocoronavirinae, je suis reconnaissant envers Frédéric de se faire mon porte-parole.

Je tiens à remercier le président de la commission pour son rapport, et les commissaires pour la qualité de nos échanges, si je soutiens sans réserve les conclusions de ce préavis, il me reste un goût d'inachevé.

Pour un rappel un postulat a été déposé en 2014, visant à réaliser un état de notre patrimoine bâti, d'en définir les besoins de rénovation et d'entretien pour en améliorer

les performances énergétiques et d'en proposer le financement. Un premier préavis a été présenté en 2019 présentant un outil d'évaluation mais surtout de suivi des bâtiments. Le préavis présenté par la Municipalité s'appuie donc sur un important travail d'analyse et de réflexion réalisées par les collaborateurs communaux, que je profite de remercier.

L'important dans une étude est ce que l'on fait des résultats et la façon de les interpréter. Dans tous les cas il y aura autant de solutions que de personnes souhaitant en proposer. La seule certitude c'est le besoin d'agir, le peuple l'a bien compris et c'est à près de 60% qu'il a accepté la loi fédérale sur les objectifs en matière de protection du climat, sur l'innovation, et sur le renforcement de la sécurité énergétique LCI, lors de la dernière votation fédérale. Les institutions publiques ont désormais un devoir d'exemplarité pour atteindre les objectifs de transition énergétique 2035, respectivement 2050.

La proposition municipale propose ici une enveloppe pour l'entretien parfois lourd de huit bâtiments, le choix des travaux étant issu de l'étude précédemment citée. De plus, le montant demandé se présente comme une première tranche d'un montant bien supérieur, nécessaire pour atteindre les objectifs fixés, frôlant les 90 millions si l'on devait réaliser les travaux demain. Ce n'est donc qu'une étape, qui n'engage surtout pas sur la durée et n'assure absolument pas la réalisation de la suite du processus.

Cette vision s'apparente donc plus à un calendrier électoral plutôt qu'à une vision d'avenir pour le bien commun. Considérant que le budget du montant alloué à l'entretien de notre patrimoine, d'environ un million, ne permet à l'heure actuelle que de réaliser l'entretien d'urgence, la question de revoir ce montant se pose. Et là il s'agit clairement d'une vision de politique globale. En effet, choisir d'allouer une partie, la moitié des revenus locatifs de nos bâtiments, environ 10 millions par année à un fond de rénovation comme le ferait tout bon propriétaire, porterait le budget pour l'entretien à environ 5-6 millions par an et serait suffisant pour parvenir à tenir les objectifs, tout en laissant la latitude et la souplesse nécessaires dans le choix des priorités. Un rapport de l'avancée des travaux, par la voie du rapport de gestion serait garant de la bonne tenue des objectifs.

Bien sûr, le montant affecté devra être compensé dans le bas laine communal par d'autres rentrées, on ne fait pas d'omelette sans casser des œufs. Vous aurez donc compris que si en tant que postulant je me réjouis de voir ce dossier avancer, en tant que citoyen je suis inquiet par le manque flagrant d'ambition de la Municipalité dans ce dossier. Si vous avez aimé l'épisode COVID, ne manquez surtout pas l'épisode du dérèglement et surtout continuons la politique des petits pas.

La rénovation énergétique et l'entretien des bâtiments est un gros enjeu de la diminution de production du CO2, nous avons là une belle opportunité d'action. Malgré tout cela, je vous engage à voter les conclusions de ce préavis, faute de mieux. »

**M. Yvan CHRISTINET** au nom du groupe des Vert·e·s dépose un amendement au préavis municipal, sur la base de ces quelques remarques :

Si le choix de la liste des bâtiments à assainir appartient bien sûr à la Municipalité, la commission était quand même étonnée de la priorisation des bâtiments choisis, et

cela concerne tant le Temple que l'Ancien Stand, tel que relevé par le président de la commission à l'instant.

Si le premier bâtiment, à savoir le Temple, doit être chauffé, même sans utilisation pour maintenir son état, l'Ancien Stand ne semble pas suivre le même chemin. En effet, la Municipalité argumente son choix pour ce bâtiment par une future utilisation dont les contours ne semblent pas encore complètement aboutis. En suivant cette logique, le Conseil avait par ailleurs refusé en 2017 de changer la chaudière de la maison de Seigneux en attendant une utilisation bien plus claire. En outre, en se basant sur la figure 5 du préavis page 14, Beausobre II aurait visiblement un potentiel d'optimisation énergétique de presque 300'000 kWh, et selon le préavis, l'Ancien Stand, serait d'environ 40'000 kWh par an, soit presque 8 fois moins bien. Enfin le groupe des Verts pense que si le projet d'utilisation de l'Ancien Stand reste encore au stade de projet, voire de changement d'affectation, avec peut-être enquête à la clé, l'utilité de Beausobre II n'est plus à démontrer, ni l'état de vétusté des locaux qui ont entre autres rendus cauchemardesque la rentrée scolaire des collégiennes et collégiens en pleine canicule.

Nous apprécions toutefois, que la commission ait ajouté le terme « a minima » dans les conclusions numéro 1, permettant ainsi à la Municipalité d'ajuster le tir, en fonction du rythme d'avancement des différents travaux d'assainissement. Dans cet esprit nous souhaitons amender cette conclusion numéro 1, en remplaçant tout simplement le bâtiment de l'Ancien Stand par Beausobre II. Conscients que le montant nécessaire est certainement plus important pour rénover Beausobre II que pour l'Ancien Stand, nous invitons la Municipalité à revenir au Conseil communal avec une demande de crédit supplémentaire le cas échéant, pour couvrir la différence entre ces deux bâtiments.

**M. le Président Pascal MARTIN** précise que le Bureau doit avoir transmission de l'amendement pour qu'il puisse être voté. M. Christinet remet son texte à M. Martin.

**Mme Maria Grazia VELINI** est à l'opposé de tout ce qui a été dit aujourd'hui. Elle rappelle que le groupe PSIG est favorable à ce préavis et qu'elle s'exprime à titre personnel. Lors de la détermination de la COFIN elle a voté contre les amendements et contre le crédit-cadre qui n'existe pas en principe dans la loi sur les communes. Elle n'est pas contre l'assainissement énergétique des bâtiments, bien au contraire. Toutefois, en lisant le préavis et en écoutant les explications de la Municipalité, elle a l'impression que cette étude est vide de contenu et que les montants indiqués pour les bâtiments prioritaires sont calculés avec une certaine légèreté.

Au vu des augmentations régulières des prix des matériaux, après cinq ans d'étude les travaux à mettre en œuvre pour l'assainissement de ces bâtiments et leurs coûts sont toujours assez vagues. Les immeubles qui ont été choisis font partie des bâtiments qui permettent un gain minimum en énergie mais une meilleure visibilité auprès de la population. Les délais de réalisation semblent assez utopiques car nous sommes déjà au mois de septembre 2023.

D'autre part, elle a l'impression que le Conseil communal est pris en otage par le fait qu'il faut faire avancer cette transition énergétique coûte que coûte. Et donc, l'obligation de voter ce crédit afin que les choses bougent. Nous l'avons aussi vécu avec la création de Morges Energie SA. Parmi les bâtiments choisis, nous trouvons le Temple, qui a déjà fait l'objet de nombreux travaux, qui avaient chaque fois comme

but d'économiser de l'énergie. Il faudrait un miracle pour réussir l'assainissement énergétique de ce monument. Nous votons depuis le début de la législature des préavis urgents qui ne sont toujours pas réalisés ou alors avec beaucoup de retard, comme le fameux changement de spots au Parc des Sports, effectué en juillet 2023, la pose d'amarrage aux pontons E-F-G-H au Port du Petit Bois, l'affichage numérique dans les collèges, etc.

Même si le rapport de la commission ad hoc a été amélioré par rapport à celui du mois de juin, elle a essayé vainement d'y trouver des arguments qui puissent la faire changer d'avis. Le rapport n'a pas de consistance et elle trouve déplacée, toute la partie qui concerne la détermination de la COFIN alors qu'une seule phrase aurait suffi pour dire que la commission ne suivait pas l'amendement proposé par cette dernière.

Tout cela n'est pas vraiment valorisant au regard du montant d'investissement demandé. Elle va donc refuser ce préavis et elle invite les Conseillères et Conseillers indécis à la suivre.

**M. Stéphane DEWARRAT** répond à M. Christinet concernant Beausobre II que s'il a bien compris les explications des services concernés et de la Municipalité que ce choix est porté par la volonté d'éviter des travaux en même temps sur les sites de Beausobre I et Beausobre II. Et d'autre part, il est attendu que le projet de chauffage à distance soit effectif. Concernant les propos de Mme Velini, il va relire le règlement du Conseil et revenir, il laisse la parole à quelqu'un d'autre.

**M. Michael FRANCESCATO** pense qu'aujourd'hui le Conseil a surtout besoin d'un signe de confiance et de transparence de la Municipalité. On a vu avec le préavis déposé ce soir relatif aux multiples dépassements de Beausobre, que le fait de dépenser 17 millions pour des études qui sont un peu moins poussées pourrait faire peur. Toutefois il est conscient que la situation n'est plus la même, la Municipalité n'est plus la même, le service n'est plus le même, et il a envie de faire confiance et d'avancer car c'est un sujet nécessaire. Il émet toutefois le vœu que la COFIN soit informées au fur et à mesure et pas qu'une fois par année, sur la différente tenue des budgets par bâtiment, qu'elle soit informée dès qu'un budget prévisionnel est dépassé. Afin d'éviter de devoir revenir au vote des années plus tard sur plusieurs millions, après coup, parce que les travaux seront déjà réalisés.

**M. Florian JEANNERAT** revient sur l'amendement de la COFIN qui trouve son origine dans la peur de voir le budget exploser, comme on a pu le voir sur les bâtiments de Beausobre. Ici le contexte est très différent, il est question d'un assainissement avec des interventions identifiées, listées, avec l'éventualité que les devis finaux soient différents, autant à la hausse qu'à la baisse et cette intervention va s'étaler sur plusieurs années et de futures synergies, changements, peuvent apparaître au bénéfice de l'assainissement. Pour ces raisons, il lui paraît plus judicieux de conserver les conclusions telles que présentées dans le rapport amendé de la Municipalité.

Par rapport à l'intervention des Vert-e-s et la modification de l'amendement, en tant que membre de la commission, il est surpris par cet amendement qui n'a pas été discuté et le président-rapporteur a évoqué les raisons pour lesquelles Beausobre II n'a pas été sélectionné, ce n'est pas pour autant que rien ne va être entrepris. Il prie



le Conseil de voter les conclusions telles que présentées dans le rapport amendé de la Municipalité.

Concernant l'intervention de Mme Velini, on peut nommer cela crédit-cadre ou comme on le souhaite, mais finalement l'outil est approprié pour ce qui doit être fait et il pense qu'il est judicieux d'aller de l'avant avec cet assainissement.

**M. John MAURON** en tant que membre de la Commission des Finances va voter contre ce préavis et en explique les raisons. Ce sont les modalités financières proposées qu'il ne soutient pas, car l'assainissement du parc bâti est nécessaire mais ce que l'on nous fait croire, ce que l'on nous dit et respectivement ce que l'on ne nous dit pas ne lui conviennent pas.

Pour lui il y a deux sujets, le crédit-cadre et le revenu du parc bâti. On nous demande d'accorder un crédit-cadre dont le concept n'existe pas au niveau communal. Le règlement sur la comptabilité communale ne parle que du crédit d'investissement et la liste est exhaustive. Si l'on voulait admettre un tel concept, l'unité de la matière évidence budgétaire n'est pas respectée. Les montants et les bâtiments sont interchangeables et ce n'est pas admissible. La commission en charge de l'étude du préavis, dit de manière laconique et il cite « la notion de crédit-cadre a fait débattre, il s'agit d'un crédit d'investissement conventionnel, vu que les lois sur les droits communaux n'y font pas référence ». Justement, les lois n'y font pas référence, car le concept n'existe pas. Et cette même commission salue, il cite « une certaine géométrie variable entre les différents projets concernant leur financement ».

Nous allons avoir de la géométrie variable, nous en avons déjà, en passant en revue les comptes de la Ville, la révision a constaté que les crédits d'investissement ont été dépassés sans demande de crédit complémentaire. La COFIN l'a d'ailleurs relevé dans son rapport sur les comptes. C'est aussi le cas avec le préavis N° 26/9.23 pour le crédit complémentaire de 2.6 millions aux divers préavis traitant Beausobre, cet argent est déjà engagé. La demande de crédit complémentaire vient après les faits et c'est un problème.

Tout comme les dépassements systématiques, systématiquement accordés ou autorisés par la commission de construction de Beausobre. Il espère que la commission en question va s'y intéresser de plus près et interroger les responsables et leur gouvernance. Nous savons donc que cette façon de faire ne fonctionne pas, un vieil adage dit : la confiance n'exclut pas le contrôle. Avec ce crédit-cadre nous excluons quelconque contrôle. Nous allons tout au plus apprendre un éventuel dépassement des CHF 16'950'000.00 sans avoir aucune information en amont. Aucun suivi par objet ou projet. Aucun contrôle, et avec les exemples multiples il pense que la Commission des Finances va avoir des problèmes.

Le préavis nous apprend également que la rénovation des bâtiments les plus dégradés mais offrant un potentiel énergétique important nécessite 4.4 millions par an, pour abaisser l'âge moyen de la substance bâtie à 28 ans, jusqu'en 2035. Le patrimoine de la Ville est composé de 106 objets, pour une valeur d'assurance immeuble ECA avoisinant 300 millions, valeur en 2021.

Les revenus liés au patrimoine communal, constituent chaque année plus de 10 millions et proviennent des biens en location dans le cadre d'activités publiques et

privées, en particulier des loyers perçus de l'ASIME. Pour la mise à disposition des locaux scolaires ou encore ceux du patrimoine financier versés par des locataires privés. Le préavis ne mentionne nullement l'utilisation d'une partie des revenus du parc bâti à son assainissement. Il s'agit d'un manquement qui s'inscrit dans la façon de procéder du passé, la Municipalité dit en passant « on étudie les possibilités ». Il aurait été possible d'envoyer un signal et d'accélérer le processus.

Il est pour l'assainissement énergétique et la décarbonation des bâtiments de la Ville, mais pas avec des modalités financières à géométrie variable. Il est contre ce montage financier, et la non utilisation des revenus. Il faut que l'utilisation des revenus du parc bâti à d'autres fins que les bâtiments, qui est leur affectation première, cesse.

Il espère que la Municipalité mettra tout en œuvre pour présenter des solutions au Conseil communal. Les propositions et les pistes ont été données, passons aux actes.

**M. Stéphane DEWARRAT** répond à Mme Velini que selon l'article 46, alinéa 2, du règlement du Conseil communal, à la dernière phrase « Le président de la commission est seul responsable de la communication, sauf décision contraire de la commission ». Il prend sur lui les défauts de ces deux rapports, et il pense que l'entretien des bâtiments communaux mérite mieux que les propos de Mme Velini.

Concernant l'amendement déposé par la voix de M. Christinet, il pense qu'il faut refuser cette proposition d'amendement incluant Beausobre II, par contre et il déclare ses intérêts, sa fille, et camarade de la fille de M. Christinet, qui souffrent des défaillances en terme d'isolation de Beausobre II durant la période hivernale. M. Dewarrat invite la Municipalité et ses services à effectuer un entretien courant de ce bâtiment un peu sérieux au niveau des cadres des fenêtres pour éviter les fuites d'air.

**Mme la Municipale Laetitia MORANDI** souligne que grâce au travail accompli la Municipalité dispose d'un plan directeur des bâtiments qui accompagne cette demande de crédit.

En plus de cette demande de crédit, la Ville dispose d'une planification assez claire des assainissements souhaités et qui doivent être réalisés. L'assainissement de Beausobre II est bel est bien planifié car nécessaire, mais dans une deuxième étape, c'est indiqué dans l'annexe au préavis. Il y a pour cela plusieurs raisons, certaines ont été transmises à la commission, comme la nécessité de faire les travaux par étape, l'attente du chauffage à distance pour adapter l'assainissement conformément à la nouvelle énergie qui viendra sur le site. Il y a deux autres arguments qui lui semble important de rappeler ici. D'une part les coûts, sans pouvoir avancer de chiffres précis le coût devrait être 10 à 15 fois supérieur au million annoncé pour l'Ancien Stand, donc l'on sort largement du cadre de l'ordre de grandeur de ce préavis.

D'autre part c'est une question organisationnelle, c'est une opportunité d'assainir un bâtiment vide, beaucoup moins complexe que l'assainissement d'un bâtiment occupé. Les réflexions sont évidemment déjà en cours mais pour l'assainissement de Beausobre II on a 39 classes qui sont occupées et l'on se dirige vers des travaux qui dépasseront une année de chantier, ce qui demande une planification pour replacer les élèves pendant le temps des travaux, et il n'est pas envisageable de procéder à tout cela dans les 3 ou 4 prochaines années qui sont le délai temporel de la demande

actuelle du préavis. Le crédit-cadre est aujourd'hui pour ces 4 prochaines années. Le plan directeur des bâtiments prévoit l'assainissement de Beausobre II à un horizon plus lointain et sera l'objet d'un préavis complémentaire viendra dans un deuxième temps tel que demandé par le Conseil communal.

Quant à la gestion financière, la Municipalité entend les préoccupations et souhaite rassurer le Conseil par rapport à ce point, les demandes ont été entendues et un reporting sera mis en place pour pouvoir suivre de manière annuelle les dépenses qui seront affectées aux différents bâtiments.

**Mme Sylvie FAY** précise que si l'amendement déposé par les Vert-e-s ce soir n'a pas été discuté en commission c'est parce que cela a été discuté lors de la séance de préparation des groupes du lundi, et qu'en lisant le rapport le groupe n'a pas été convaincu par les arguments donnés, concernant le fait que Beausobre II n'ait pas été mentionné ni pris en considération là-dedans. Elle comprend les aspects financiers mais à plusieurs reprises des travaux parallèles ont été entrepris sur le site de Beausobre.

Elle ne comprend pas l'argument de l'attente de la connexion au réseau de chauffage à distance, pour pouvoir savoir ce qu'il faut entreprendre au niveau de l'assainissement énergétique, il y a beaucoup de choses à faire. C'est les raisons pour lesquelles cet amendement est proposé ce soir. Selon elle, on ne se donne pas les moyens de la direction dans laquelle on veut aller par peur de manque de moyens financiers. Les raisons techniques évoquées par rapport à un manque de place pour entreprendre des travaux en parallèle ne sont pas recevables par le groupe des Vert-e-s du même de l'attente du chauffage à distance qui ne change en rien les actions que l'on peut entreprendre sur ce genre de bâtiment.

**Mme Maria Grazia VELINI** ne comprend pas la réaction de M. Dewarrat, toute cette agitation pour une phrase. Elle a parlé du rapport de la commission ad hoc qui concerne aussi bien M. Dewarrat que les autres membres de la commission et du préavis municipal qui ne concerne pas M. Dewarrat. Elle tient à rassurer M. Dewarrat, elle n'a jamais accusé la Municipalité concernant le rapport de la commission ad hoc.

**M. Bastien MONNEY** est favorable au préavis amendé sans l'ajout de l'amendement proposé par le groupe des Vert-e-s. La commission ayant pu éclaircir certains points quant à sa position durant l'été, il faut avancer avec le crédit-cadre proposé, qui peut ne pas convenir à certains. Pour sa part il voit un nombre de bâtiments listés, un montant global mentionné, ce qui permet de décider d'aller de l'avant ce soir. Bien sûr que d'autres bâtiments doivent être analysés ainsi que d'autres complexités liées à leur occupation. Il pense que la Municipalité a entendu que Beausobre nécessite des travaux, et peut sans autre revenir avec un préavis complémentaire qui traiterait de ce bâtiment-là et d'autres bâtiments. N'essayons pas de détricoter quelque chose qui maintenant semble tenir la route et allons de l'avant.

**M. John MAURON** n'est pas tout à fait d'accord avec le fait d'aller de l'avant, il trouve plutôt qu'il est symptomatique qu'on ose justifier une planification trop lointaine pour nos écoles, avec des délais de réflexion, respectivement des priorisations. Si on avait choisi la façon correcte de faire, c'est-à-dire un crédit d'investissement par objet et puis par bâtiment, avec un élément explicatif commun. Il entend que la stratégie

d'assainissement du parc bâti tiennent la route, mais en respectant la législation en vigueur concernant la méthode de financement.

C'est symptomatique, car sur les 8 bâtiments, respectivement les 13 projets qui ont été sélectionnés, la moitié des bâtiments sont des bâtiments scolaires. 8 projets sur 13 touchent des bâtiments scolaires.

Pour situer le contexte, parmi 106 bâtiments recensés, 18 sont des écoles, 15 sont dédiés aux activités sportives. Il n'est pas sûr que l'urgence ait été vraiment comprise ici. Le bâtiment administratif de Beausobre en fait partie, et on a pu lire dans le Journal de Morges dernièrement qu'il faudra patienter pour les constructions où se trouvent les classes de nos élèves probablement jusqu'en 2030, dicit la Municipale en charge. D'ici 2030, c'est une scolarité. Pour lui tout a été dit, le « ficellement » et la méthode de financement telle que mise en place est au détriment de la bonne gestion et donne un blanc-seing à un service qui jusqu'à maintenant, des propositions et des exemples ont été amenés, et ont démontré que cela ne fonctionne pas.

**M. Pascal MARTIN** constate que la parole n'est plus demandée. Le Conseil est face à un amendement qui propose dans la conclusion numéro 1 de remplacer l'Ancien Stand par Beausobre II. Par ailleurs, la Municipale nous a informé que cela pouvait avoir un impact sur le budget total de l'ordre de 9 à 14 millions de francs. Il vient donc de son côté avec un nouveau point réglementaire, soit l'article 76 alinéa 4 du règlement du Conseil communal qui stipule : « *Les amendements au budget ou à un préavis municipal qui comporteraient une dépense supplémentaire ou la majoration de plus de 10% d'un poste proposé ne peuvent être adoptés par le Conseil avant que la Municipalité et la commission se soient prononcées à leur sujet* ».

Cela nécessite donc que la Municipalité et la commission se réunissent. La séance est suspendue durant 10 minutes afin de permettre cela.

**M. le Président Pascal MARTIN** rappelle pour les retardataires qui n'entendent pas les remarques liminaires à la séance qu'il est nécessaire de s'annoncer auprès de la secrétaire en cas d'arrivée en cours de séance, malgré le vote électronique, dans le cas contraire le décompte correct des jetons de présence ne peut être garanti.

À l'issue du vote électronique 77 membres sont présents.

**Mme la Syndique Mélanie WYSS** annonce que la Municipalité maintient son préavis tel qu'amendé par la commission. À toutes fins utiles elle précise un élément concernant l'assainissement des bâtiments, de manière globale. Il y a ce préavis appelé crédit-cadre qui rassemble un certain nombre de bâtiments sur lesquels des interventions sont prévues dans les 4 ans à venir, pour ce montant proche de 17 millions. La Municipalité continuera à déposer des crédits d'avant-projet, des crédits de construction, pour un certain nombre de ces bâtiments, comme elle l'a fait et qu'elle est en train de réaliser sur le collège de Chanel, ou le collège de la Gracieuse, pour lequel le crédit d'avant-projet est en cours et que d'ici la fin de la législature la Municipalité viendra vers le Conseil avec un crédit de construction dédié spécifiquement à ce bâtiment-là. Elle trouve important, concernant la manière de procéder, de rappeler que la Municipalité va continuer avec des objets spécifiques et notamment pour Beausobre II.

**M. Stéphane DEWARRAT** informe que la commission s'est réunie à 6 membres, une personne excusée et un remplacement, soit M. Eggenberger qui a remplacé M. Beauverd. Par 5 voix contre 1, la commission propose de refuser l'amendement des Vert.e.s. D'une part vis-à-vis de la population mais aussi de l'environnement qui est le sujet principal de ce préavis. L'entretien de nos bâtiments ne peut attendre, et le risque est grand avec l'amendement proposé que cela éclate complètement et que le projet ne se fasse qu'à la législature prochaine. Cela rejoint aussi la position de John Mauron de refuser pour des aspects financièrement techniques, liés à la COFIN et la COGEST qui doivent faire un suivi impératif de ce préavis. Refuser ce projet est dangereux également pour les biens communaux et immobiliers, en termes financiers.

Le Conseil communal passe au vote sur l'amendement des Vert.e.s : 23 OUI, 42 NON, 8 abstentions, l'amendement est refusé.

### LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis amendé de la Municipalité ;
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour :

#### Décide

(49 OUI, 9 NON et 17 abstentions)

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 16'950'000.00, subventions non déduites, pour l'assainissement ad minima des huit bâtiments communaux suivant : l'Ancien Stand, la Maison de Maître de la Gracieuse, les collèges de la Vogéaz, Burtignière, Pré-Maudry, Bluard et Beausobre I (bâtiment administratif), ainsi que le Temple et divers remplacements d'éclairages et tableaux électriques ;
2. de dire que le montant de CHF 16'950'000.00 sera amorti en règle générale, en 30 ans, à raison de CHF 565'000.00 par année à porter en compte dès le début de l'utilisation de l'immobilisation ;
3. de dire qu'il est ainsi répondu au postulat de groupe SPI « Quelle stratégie pour notre patrimoine immobilier ? » du 25 juin 2014 ;
4. de dire qu'il est ainsi répondu au vœu N° 7 – 2017 de la commission de gestion « Que la Municipalité prenne sérieusement en main l'entretien du patrimoine bâti morgien et fournisse au Conseil communal la liste complète des bâtiments concernés, l'inventaire des travaux à effectuer, une estimation des coûts et un calendrier crédible de réalisation.

**N° 18/9.23 Réponse à la motion du groupe des Vert.e.s « Pour des protections hygiéniques réutilisables et écologiques »**

**Mme Camille ROBERT** présidente-rapporteuse de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions du rapport.

La parole n'est pas demandée.

**LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES**

- vu le préavis de la Municipalité ;
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**Décide :**

(62 OUI, 2 NON et 10 abstentions)

- |   |
|---|
| <ol style="list-style-type: none"><li>1. de prendre acte du présent rapport-préavis ;</li><li>2. d'inscrire un montant au budget 2024 de CHF 14'453.00 sur le compte N° 71000.3654.00 et de 13'508.00 dès 2025.</li></ol> |
|---|

**N° 23/9.23 Demande d'un crédit d'étude de CHF 180'000.00 pour l'élaboration des projets et demandes d'autorisations pour la mise en séparatif de l'assainissement depuis la place de la Gare jusqu'au lac et pour le remplacement des conduites industrielles entre le giratoire de la Tour et la place Charles-Dufour.**

**Mme Catherine HODEL**, présidente rapporteuse de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions du rapport.

La parole n'est pas demandée.

## LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité ;
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### Décide :

(74 OUI et 1 abstention)

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 180'000.00 pour lancer les études et les demandes d'autorisations pour la réalisation de la mise en séparatif du collecteur unitaire d'assainissement depuis la rue de la Gare jusqu'au lac afin d'être en conformité avec la Loi fédérale sur la protection des eaux et pour établir le programme de remplacement des conduites industrielles d'eau potable et de gaz naturel entre le giratoire de la Tour et le lac ;

2. de dire que le montant de CHF 180'000.00 TTC sera amorti en règle générale, en 5 ans, à raison de CHF 36'000.00 TTC par année à porter en compte dès l'aboutissement des études financées par le crédit. En cas de non-réalisation de la construction, le crédit d'étude sera immédiatement amorti.

### 11. **Motion du groupe PSIG « Pour une infrastructure de glace publique et régionale, qui soit exemplaire sur le plan énergétique et tienne véritablement compte des besoins de la population morgienne ». Détermination de la Municipalité et du Conseil communal.**

**M. Sylvie FAY** déclare que si la Municipalité argumente sa décision de refuser la prise en considération de la motion du groupe PSIG par le fait qu'elle y a déjà répondu dans sa réponse au groupe PLR, elle constate que certains points évoqués dans la motion du groupe PSIG ne le sont pas dans le rapport de réponse à l'autre motion, ou de façon partielle.

En effet, la motion du groupe PSIG parle de panneaux solaires, de récupération de chaleur, de production renouvelable de chaleur, elle demande également un projet élaboré par la Ville, et qui reste entièrement en mains publiques, ce que ne semble pas proposer la Municipalité dans sa réponse au groupe PLR. Bref, beaucoup de points qui méritent d'être discutés plus en détails, c'est pourquoi elle propose le renvoi en commission de prise en considération de cette motion.

De plus, dans un souci d'efficacité dans les débats et s'il est techniquement possible de le faire, elle propose également que ce soit la même commission en charge de traiter la réponse à la motion du groupe PLR qui traite également la prise en considération de la motion du groupe PSIG.

Le vote est ouvert, plus de 10 membres soutiennent le renvoi en commission.

## 12. Dépôt et développement de trois postulats

### **Postulat du groupe PLR « Un Marché du soir à Morges »**

**M. Michael FRANCESCATO** lit le texte du postulat qui est annexé au procès-verbal.

---

### **Postulat PLR « Morges mérite mieux qu'une gare de banlieue »**

**Mme Floriane WYSS** lit le texte du postulat qui est annexé au procès-verbal.

---

### **Postulat du groupe des Vert·e·s « Pour une ville résiliente en cas de sécheresse et pénuries d'eau. Comment capter et stocker l'eau de pluie ? »**

**M. Lucas BRUHWILER** lit le texte du postulat qui est annexé au procès-verbal.

## 13. Réponses de la Municipalité aux questions en suspens.

**Mme la Syndique Mélanie WYSS** annonce quatre réponses ce soir et lit la première :

### **Réponse orale aux questions de M. Jonathan Schoppfer, Conseiller communal, concernant l'avenir de la caserne des pompiers et la mise à disposition du personnel communal en cas d'interventions**

---

En séance du Conseil communal du 21 juin 2023, M. Jonathan Schoppfer, Conseiller communal, a posé plusieurs questions concernant l'emplacement de la future caserne de pompier et la mise à disposition des collaborateur·rices de l'Administration, qui sont sapeurs-pompiers volontaires.

La Municipalité y répond comme suit.

- 1) La Municipalité peut-elle donner des informations sur la future nouvelle caserne des pompiers du SIS Morget ?



Actuellement, les services communaux et le comité de direction du Service Intervention et Secours Morget travaillent en étroite concertation et mènent des discussions afin d'établir différentes options envisageables. Ce processus est à une phase d'étude de faisabilité et il n'est pas encore possible de formuler des variantes. Néanmoins, tant la Municipalité que le CODIR restent confiants quant à leur aptitude à aboutir à une solution concrète qui devra être ensuite présentée et validée par toutes les parties. La Municipalité informera le Conseil communal de l'avancée de ce dossier qui représente un enjeu important pour notre sécurité à toutes et tous et le service du feu.

- 2) Est-ce que les services communaux autorisent leurs employés communaux à quitter leur poste de travail pour intervenir afin d'aider les bénévoles à sauver des vies ?

Oui, la Municipalité autorise les collaborateur·rices, qui sont sapeurs-pompiers volontaires, à quitter leur poste en cas d'interventions. Selon l'article 10 du règlement relatif à l'horaire mobile, les absences pour service militaire, protection civile ou services assimilés, tels l'engagement auprès du SIS, comptent comme temps de travail.

Par ailleurs, le Service des ressources humaines soutient activement le SIS Morget dans ses campagnes de recrutement et renseigne régulièrement le personnel communal sur les activités de sapeurs-pompiers volontaires.

De plus, lors de la Soirée des entreprises organisée annuellement par le Bureau de la promotion économique, le commandant du SIS Morget transmet des informations aux entreprises concernant le label « Employeur partenaire ». En signant cette charte, l'employeur accepte de libérer le sapeur-pompier de ses obligations professionnelles en cas d'urgence ou d'exercice, selon des modalités à définir.

**M. le Municipal Jean-Jacques AUBERT** lit la réponse suivante :

**Réponse orale aux questions de M. Bastien Monney, Conseiller communal, concernant "Les aménagements routiers à l'avenue Henry-Warnery"**

Lors de la séance du Conseil communal du 21 juin 2023, M. Bastien Monney, Conseiller communal, a posé deux questions concernant les aménagements routiers à l'avenue Henry-Warnery.

Question 1 : Quel est l'état de réflexion ou l'avancée d'un projet municipal sur ce dossier ?

Réponse : Pour rappel, le Conseil communal, lors de sa séance du 6 octobre 2021, a renvoyé en Municipalité par un amendement, le préavis intitulé « Travaux de réfection et de renforcement des infrastructures communales et de réaménagement de la chaussée à l'avenue Henry-Warnery, subventions et participation de tiers non déduites ». Cet amendement formulait la demande suivante :

*« de remplacer les points 1, 2, 3 et 4 des conclusions du préavis par un point 1 nouveau : de renvoyer à la Municipalité le préavis pour une nouvelle étude en tenant*

*mieux compte du développement de la mobilité douce et en intégrant l'ensemble des futurs projets d'aménagements routiers envisagés dans le secteur dans sa réflexion. »*

La Direction Infrastructures et gestion urbaine a entrepris les démarches nécessaires afin d'établir un nouveau cahier des charges pour reprendre et compléter l'avant-projet. Celui-ci traitera les axes routiers des chemins de Tolochenaz, de Prellionnaz, de l'avenue de Warnery et de l'aménagement du parc de Prairie Nord. À noter que ces divers éléments sont, au gré des procédures, à un stade différent d'avancement d'études.

Par conséquent et afin de poursuivre ce projet dans une vision d'ensemble et d'y intégrer ces nouveaux paramètres, une demande de crédit d'étude complémentaire sera déposée auprès du Conseil communal. En effet, le crédit d'étude octroyé en 2017 par le Conseil communal pour l'élaboration de l'avant-projet du préavis renvoyé en Municipalité ne nous permet pas de financer la poursuite des nouvelles études.

Question 2 : Un calendrier prévisionnel pourrait-il être communiqué au Conseil communal ?

Réponse : Dès lors, la Municipalité sera en mesure de déposer un préavis pour une demande de crédit d'étude pour début 2024.

Il est à relever que la Direction Infrastructures et gestion urbaine a dû faire face au départ en mars dernier du chef de projet, notamment en charge de ce dossier. Sa remplaçante a pris ses fonctions depuis le 1er septembre.

**Mme la Municipale Laure JATON** lit la réponse suivante :

**Réponse orale aux questions de M. Bertrand Gilliard, Conseiller communal, concernant les enquêtes publiques publiées sur le site internet de la Ville de Morges**

Lors de la séance du 21 juin 2023, M. Bertrand Gilliard a posé diverses questions concernant les enquêtes publiques et leur publication.

Les enquêtes publiques concernant les projets de constructions sont régies par la Loi cantonale sur l'aménagement du territoire et les constructions du 4 décembre 1985 (LATC) ainsi que son règlement d'application. C'est l'article 109 de la loi qui donne plusieurs précisions, en particulier :

- la durée de 30 jours ;
- l'affichage au pilier public ;
- la publication dans un journal local – Journal de Morges - et dans la Feuille des avis officiels du Canton de Vaud ainsi que sur le site Internet officiel de l'État de Vaud.

Les dates des mises à l'enquête publique sont fixées par le Canton sans possibilité pour les Communes de les modifier. Les enquêtes débutent toujours soit le mercredi, soit le samedi. Le Journal de Morges ne paraissant que le vendredi, toutes les enquêtes de la Ville sont publiées ce jour-là. Les enquêtes sont également affichées sur les 5 piliers publics de la Ville dès le vendredi.

De plus, les enquêtes sont postées sur le site internet de la Ville durant la période d'enquête (du vendredi minuit au dimanche 23 h 59). Et les dossiers peuvent en tout temps être consultés auprès de la Police des constructions durant les heures d'ouverture ou sur rendez-vous.

Concernant la computation des délais, celle-ci est réglée par la loi cantonale sur la procédure administrative, sans aucune interprétation possible par les Communes. Les délais de 30 jours sont comptés en jours et s'ils échoient un dimanche ou un jour férié, ils sont reportés automatiquement au jour ouvrable suivant, soit le lundi. Dès lors, les oppositions expédiées le lundi seront recevables.

S'agissant des enquêtes citées par M. Gilliard présentes sur le site après l'échéance, celles-ci ont été retirées immédiatement et une surveillance accrue du site sera effectuée. Et pour le PACom, tous les documents figurent toujours sur la page internet intitulée « révision du plan d'affectation communal ».

**M. Laurent PELLEGRINO** lit la réponse suivante :

**Réponse orale à la question de Mme Camille Robert, Conseillère communale, concernant les stands des partis politiques lors des marchés**

Lors de la séance du Conseil Communal du 21 juin 2023, Mme Camille Robert, Conseillère communale, a repris le sujet concernant l'emplacement des stands des partis politiques lors des marchés et a attiré l'attention de la Municipalité quant au manque de place dont il faudra prendre en compte à la rentrée de septembre, période à laquelle démarrera la campagne pour les élections fédérales.

La Municipalité lui répond comme suit :

La question des emplacements des stands politiques avait été posée lors de la séance du conseil communal du 7 décembre 2022 par M. Logan Romanens, Conseiller communal. La Direction Cohésion sociale, logement et sécurité, en charge de la réponse, avait alors consulté les partis politiques lors d'une rencontre qui s'est tenue le 31 janvier 2023 et durant laquelle ils avaient approuvé l'emplacement qui leur avait été réservé.

Dans sa séance du 27 février 2023, la Municipalité a décidé de charger la Police du commerce de réserver l'emplacement situé à la Place de l'Hôtel de Ville pour les stands politiques et de veiller à ce qu'ils se situent dans la continuité du marché et restent connectés à la Grand-Rue, comme demandé par les partis. C'est dans ce sens que le marché a été organisé ces dernières semaines, tout en tenant compte des travaux de longues durées dans la Grand-Rue. Ces changements ont nécessité de nombreuses discussions avec certains marchands.

Samedi dernier, seul quatre partis étaient présents ce qui a permis de maintenir au centre de la place de l'Hôtel de Ville les Food trucks nécessitant un approvisionnement en électricité. Cette configuration semble avoir donné satisfaction et sera maintenue lors du prochain marché du samedi 9 septembre 2023.

En ce qui concerne l'exemple du 17 juin dernier, cité par Mme Robert, des enseignements ont été tirés de cet épisode afin d'améliorer la fluidité des informations entre partenaires et organisateurs.

Certains partis n'ont pas encore eu l'opportunité de tester ce nouvel emplacement et de se forger leur propre opinion. Dès lors et comme déjà indiqué, un bilan sera effectué en fin d'année avec l'ensemble des partis politiques.

**M. le Président Pascal MARTIN** ouvre la discussion sur ces réponses.

**Mme Camille ROBERT** remercie la Municipalité pour sa réponse et elle est contente de la solution trouvée « à l'arrache » afin de maintenir les food trucks sur la place de l'Hôtel-de-Ville, car les partis politiques n'ont aucune volonté d'empêcher les commerçants de travailler. Elle se réjouit de pouvoir faire le bilan de cette organisation à la fin de la période électorale. Elle reste sur la position que la place de l'Hôtel-de-Ville n'est pas idéale car pas très fréquentée surtout s'il n'y a que des stands de partis politiques et pas de stands de nourriture ou de boissons. La meilleure solution pour en avoir discuté avec des membres d'autres partis serait de pouvoir disposer les stands des différents partis séparément le long de la Grand-Rue.

Elle regrette à titre personnel que sa question n'ait pas entraîné une réflexion stratégique de la Municipalité sur ce qui est désiré pour ce Marché, quel emplacement, quels stands souhaitent-ont offrir à la population, avec l'éventualité d'un Marché du Soir ces mêmes questions se posent. Souhaitent-ont des stands de nourriture, de maraîchers ou des stands qui proposent des objets en plastique qui clignotent ? Ces questions sont à se poser pour un avenir durable du Marché.

**M. Bertrand GILLIARD** remercie la Municipalité pour la réponse concernant les délais de mise à l'enquête.

En revanche il s'étonne et regrette de ne pas avoir eu de réponse à sa deuxième intervention qui concerne le préavis complémentaire de 1.3 millions pour couvrir les coûts liés au rafraîchissement de l'air et les cuisines à Beausobre. Quand bien même une partie de la réponse se trouve dans un préavis, il aurait aimé avoir une réponse claire sur le sujet.

**M. Bastien MONNEY** remercie pour la réponse donnée concernant les aménagements de l'avenue Henry-Warnery. S'il peut comprendre que la restructuration du service puisse entraîner des délais dans la réalisation du dossier, il s'étonne quand même que deux ans se soient écoulés entre le moment où le Conseil communal renvoie le dossier à la Municipalité et le moment où il reçoit une information. D'autant plus que les éléments discutés sur le moment étaient en lien avec les questions de mobilité qui n'étaient pas suffisamment étudiées et avancées.

S'il salue une volonté d'avoir une vision d'ensemble sur ce projet, il regrette que la réalisation ne se fasse pas avant 2025-2026, c'est un peu tard pour un quartier déjà sorti de terre et il regrette le délai très long entre le moment où le Conseil s'exprime en 2021 et la réalisation du projet.

**M. Jonathan SCHOPFFER** remercie la Municipalité d'avoir répondu rapidement à sa question. Il prend note avec plaisir et un peu de regret de la réponse car il semble qu'uniquement les pompiers soient autorisés à quitter leur poste de travail alors qu'il n'y a pas que les pompiers comme service de secours sur le territoire morgien, mais également le sauvetage sur le lac Léman.

**Mme la Syndique Mélanie WYSS** amène la précision que si des sauveteurs font partie du personnel communal ils sont également autorisés à répondre à l'appel et d'intervenir. Elle n'a pas été exhaustive dans sa réponse mais tous les services de secours, notamment bénévoles peuvent intervenir en cas de sollicitation.

**M. Yvan CHRISTINET** relève qu'il a posé sa question au mois de juin concernant le marquage des lignes au sol aux arrêts de bus pour les personnes malvoyantes. Il n'est pas très procédurier et aura la patience d'attendre le mois suivant pour la réponse.

**Mme Aude JARDIN** se demande où on en est concernant le plan sur le Grand Froid, selon sa question posée lors de la séance du 21 juin 2023, elle attendra également la séance prochaine.

#### 14. Questions, vœux et divers

**Mme Mélanie MOJON** s'exprime en ces termes :

« Comme vous le savez, je ne suis pas une habituée de la tribune. Aujourd'hui, je viens vous parler d'un sujet important. J'ai été interpellée par beaucoup de commerçants morgiens ces derniers temps et ils m'ont transmis des questions et préoccupations que je soumetts à la Municipalité ce soir. Et il y en a un certain nombre !

Comme l'a excellemment expliqué Camille Robert lors de sa dernière intervention au Conseil du mois de juin : l'inflation est là et la situation est grave !

Les clients ont de la peine à consommer, car ils sont submergés par d'autres frais... et par effet domino, les commerces en général sont en souffrance, qu'ils soient physiques ou en ligne d'ailleurs.

Les enseignes petites ou grandes s'éteignent petit à petit. Après 2 ans de COVID, la guerre et l'inflation, viennent s'ajouter les intérêts aux prêts COVID, les augmentations de loyer / charges les commissions pour les paiements par carte et à Morges cerise sur le gâteau : des travaux, des suppressions de places de parc, la disparition future des zones bleues et un sentiment d'oubli...

Certains commerçants s'interrogent notamment sur l'inégalité de traitement qu'ils ressentent au quotidien.

#### **Questions à la Municipalité :**

##### **1. Inégalité de traitement**

a) Les restaurateurs ont pu étendre leurs terrasses, passant du simple au double voir au triple gratuitement pendant une certaine période, mais qu'en est-il des commerçants ? Pourquoi les commerçants se sont-ils vu refuser leurs demandes d'exposer leurs produits à l'extérieur ou mettre une tente pour protéger leurs clients qui devaient faire la queue à l'extérieur en attendant qu'une place à l'intérieur se libère ? Comment expliquez-vous cette différence de traitement entre commerçants et restaurateurs ?

b) Pour quelle(s) raison(s) les commerçants morgiens sont interdits d'avoir un stand aux marchés hebdomadaires ? Est-ce un règlement officiel ? Si oui, ne serait-il pas pertinent de le modifier afin de ne pas léser les commerçants morgiens par rapport aux marchands ambulants ?

c) Pourquoi certaines enseignes peuvent exposer toute la semaine une grande partie de leurs produits dans la rue, même durant les marchés, avec une dimension bien plus large que celle prévue par le règlement, alors que d'autres se voient obligées d'enlever leur simple panneau pour laisser la place aux tentes des marchands du mercredi et samedi ? Alors même qu'ils ont payé pour avoir leur panneau devant leur enseigne.

d) Comme vous l'avez remarqué, des foodtrucks ont plus ou moins élu domicile à la Place de l'Hôtel de Ville, même hors marchés. Existe-t-il une convention qui gère ces foodtrucks pour garantir que les restaurateurs ou cafés morgiens ne subissent pas de concurrence déloyale ?

Quels sont les loyers perçus ? Comment ont été sélectionnés ces foodtrucks ? Y a-t-il eu un appel d'offres / autre ?

Passons maintenant à un autre sujet. En période d'inflation où les ménages font très attention à leurs dépenses, la Ville a lancé un projet : Dring Dring.

Apparemment, un projet pour encourager les clients à venir sans voiture au centre-ville et à soutenir le commerce local...

En quelques mots : Dring Dring c'est vélocité Lausanne qui livre vos courses réalisées à Morges jusqu'à votre domicile dès CHF 5.- (selon la distance) et le commerçant doit lui-aussi contribuer à un forfait de CHF 5.- par course.

Dès lors, à part si vous réalisez de grands achats ou que vous vous appelez Migros, Coop ou Manor du côté des commerçants, Dring Dring semble ne pas être très avantageux pour la classe moyenne ou les petits commerces.

### **Questions à la Municipalité :**

#### **2. Dring Dring**

a) Combien de commerces se sont inscrits depuis le lancement en juin et jusqu'à aujourd'hui pour proposer Dring Dring à leurs clients ?

b) Quel est le public-cible de cette opération ?

c) Combien de livraisons ont été réalisées depuis le lancement et pouvez-vous dire si c'était des petits commerçants ou des grandes enseignes qui les ont demandés ?

d) Combien a coûté ce projet à la Ville ? Et savez-vous à quoi a servi cet argent ?

e) N'existe-t-il pas une association morgienne de vélos qui peut proposer ce service ?

Parlons maintenant d'un autre projet pour animer la Ville. Le passeport morgien, très apprécié qui est reconduit cette année. Pour ceux qui ne connaissent pas le concept, c'est un cahier avec des bons de réduction valables chez les commerçants ou entreprises participantes. Le coût du rabais est supporté par les entreprises ou commerçants et le coût d'impression et de distribution sont supportés par la Ville. Cette année, la seule différence avec le passeport morgien de l'année passée est un prolongement des dates de validité.

#### **Question à la Municipalité :**

##### **3. Passeport morgien**

a) Pour quelle raison, la culture et le sport ne sont pas mis en avant dans le passeport morgien ?

Nous avons de si beaux musées, théâtres, infrastructures sportives, il semble dommage de ne pas les inclure dans ce voyage à travers Morges.

b) Un certain nombre d'entreprises et de commerces n'ont pas reçu l'information pour pouvoir participer au passeport morgien et proposer une offre. Comment cela se fait-il que la distribution n'ait pas été réalisée à tous les commerces et entreprises morgiennes ? Comment la sélection a-t-elle été faite ?

Passons maintenant à un autre sujet. Comme vous l'aurez remarqué la Ville est devenue un vrai gruyère. La fibre optique a été installée et bon nombre de commerces et restaurateurs ont été touchés. D'une part, car personne n'a communiqué les travaux aux commerçants et d'autre part, car les travaux ont eu lieu juste avant les vacances d'été, période à laquelle les commerçants font encore quelques affaires.

Certains commerces ont vu leur entrée partiellement ou entièrement bouchée, d'autres ont vu leur terrasse avec un trou béant en plein milieu, et tous ont subi les nuisances sonores et de poussières.

#### **Questions à la Municipalité :**

##### **4. Travaux fibre optique**

a) Est-ce que la Ville a mis en place un soutien pour que Swisscom dédommage les entreprises touchées sachant que cette dernière ne répond pas aux commerçants ou quand elle répond à certains répond ceci : « Nous allons certainement pas pouvoir vous dédommager, car sinon nous devrions dédommager tous les lésés » ?

b) Pourquoi les commerçants n'ont pas été informés des dates des travaux de la fibre optique ?

c) Beaucoup d'entreprises se sont plaintes de la poussière engendrée par les travaux à l'intérieur de leurs locaux, comme sur leur vitrine. Est-ce que la Ville a mis en place une plus grande fréquence de nettoyage dans les rues en travaux ?

Parlons maintenant du sujet qui fâche : l'accessibilité de la Ville !

Les temps sont durs pour tout le monde et il est décidé de supprimer des places de parc et de rendre les dernières places gratuites payantes dans un futur proche.

### **Questions à la Municipalité :**

#### **5. Places de parc et Travaux Louis-de-Savoie**

a) Comment ces changements pourront-ils être bénéfiques aux commerçants et restaurateurs morgiens ou aux classes moyennes qui souhaitent faire leurs achats en Ville ?

b) La Ville a-t-elle prévu de compenser le changement des places bleues et la diminution des places de parc par des opérations qui peuvent rendre la Ville attractive ? Par exemple XX premières minutes de parking gratuit sur les places restantes ou de proposer comme la Ville de Sion l'a fait la gratuité les samedis des parkings publics et des transports publics pour encourager les gens à venir faire leur shopping en ville ?

Comme vous le savez, les travaux à Louis de Savoie impactent les commerçants de la rue, mais aussi tous les autres, car l'accessibilité à la Ville est fortement réduite.

c) Qu'est-il prévu pour aider concrètement les commerçants et restaurateurs morgiens durant ces travaux ?

d) La Ville a-t-elle prévu une pause des travaux durant les fêtes de fin d'année afin de permettre aux commerçants et restaurateurs d'être moins impactés lors de la période la plus prospère de l'année ?

Je m'excuse pour cette longue prise de parole, mais qui semble nécessaire pour beaucoup d'entreprises morgiennes. Celles-ci doivent d'ailleurs certainement nous regarder et se réjouissent d'obtenir des réponses à leurs questions et préoccupations de la part de la Municipalité.

Il serait temps, mesdames, messieurs les Municipaux, d'ouvrir les yeux et de faire les bons choix pour le futur de Morges, de ses entreprises et ses citoyens.

J'espère sincèrement à l'avenir que le Conseil sera aussi plus sensible au sort des personnes qui se battent au quotidien pour animer la Coquette et qu'avant de déposer une motion, postulat ou autre intégrant dans le titre "pour soutenir les commerçants", vous prendrez le temps de discuter avec ces derniers afin de comprendre leurs problématiques.

Il est encore temps de changer les choses, alors faisons-le !

Merci ! »



**M. Stéphane DEWARRAT** s'exprime en ces termes :

« Au débouché de la rue Traversière sur la rue Louis-de-Savoie, passage quasi exclusivement réservé aux piétons, vous arrivez sur une petite place dotée d'une belle terrasse, et d'une fontaine surmontée d'un bel hibou, sculpté par notre très morgien Ewald Brigger, faisant référence par sa plaquette apposée, au quartier des philosophes. Ce hibou s'est posé le samedi 6 mai 1995, reçu en grandes pompes par les autorités communales et par le président du quartier des philosophes, M. Marcel Hermann.

Le regard de ce hibou surveillait une plaque de nom de dénomination géographique « Place des Philosophes ». Cette plaque a disparu dans le courant de l'été. Le hibou ne m'a pas fait de clin d'œil pour autant mais il semble interrogateur et me souffle : **pourquoi une ou un employé communal a supprimé la belle dénomination de cette place ?**

**M. Jean-Hugues BUSSLINGER** constate qu'il est vraiment très compliqué pour les personnes à mobilité réduite que ce soit dû à leur âge avancé ou pour des raisons de santé, de se rendre à la gare. Depuis la zone de dépose minute au Nord de la Gare, vous parcourez, à moins de vouloir emprunter deux volées d'escaliers importantes, en s'arrêtant à l'entrée de la Gare, 230 à 240 mètres. Depuis le dépose minute situé sous le pont, cela diminue mais l'on reste aux alentours de 150 mètres. Depuis le parking des Halles, on est à 120-130 mètres. Depuis les arrêts de bus à l'avenue de la Gare, on est entre 120 et 130 mètres et au-delà de 140 mètres depuis la rue du Sablon. Ce n'est pas rien si l'on est sur deux cannes ou si l'on doit pousser un « tintébin ».

Ses questions sont les suivantes :

- La Municipalité, et plus particulièrement le dicastère de l'Urbanisme, trouve-t-elle normal d'imposer aux personnes à mobilité réduite de parcourir des distances supérieures à 100 mètres ou d'escalader de longues volées de marches pour accéder à la gare ?
- Si non, quelles mesures à brève échéance compte-t-elle prendre, pour permettre aux personnes à mobilité réduite d'être déposées à l'entrée de la gare ? Étant entendu qu'il ne s'agit pas de garantir le seul accès aux titulaires d'une autorisation de stationner sur des places réservées aux personnes en situation de handicap.

**M. Lucas BRUHWILER** s'exprime en ces termes :

*« Les travaux à la Rue Louis-de-Savoie selon le préavis 40/12.22 avancent, ceci avec son lot de désagréments pour les riverains et les commerçants. Ces travaux empêchant depuis plusieurs mois la « fluidité » de la circulation routière dans cette rue, il est constaté par plusieurs riverains des effets collatéraux à ces travaux : l'augmentation du trafic sur les quais du Mont-Blanc et J.-L. Lochmann d'une part et l'augmentation de vitesse de circulation sur ces mêmes quais d'autres part.*

*C'est ce deuxième point qui est particulièrement problématique à court terme. Un certain nombre d'automobilistes et de motards – peut-être frustrés par les*

*embouteillages – se permettent des accélérations et des pointes de vitesse largement au-dessus du 50 km/h autorisé sur ce tronçon, notamment depuis le virage de la Rue du Château. Ces attitudes routières comportent des risques accrus pour les cyclistes venant en sens inverse et les piétons dont le point le plus « accidentogène » se situe à hauteur de l'obstruction de la route entre la terrasse de l'Hôtel du Mont-Blanc et le restaurant Le Léman, ainsi qu'un peu plus loin au niveau du passage piéton officiel. Cela n'est pas acceptable.*

Mes questions à la Municipalité sont les suivantes :

- *Est-il envisageable d'instaurer la circulation limitée à 30 km/h le long des quais avant la fin de la réalisation du préavis 40/12.22 prévu en juillet 2024 ?*
- *La Police Région Morges entend-elle marquer davantage de présence dans cette zone, voire de réprimander ces incivilités routières ?*
- *La visibilité et donc la sécurité au niveau du rétrécissement de la route et du passage piéton à la hauteur de l'Hôtel Mont-Blanc vont-elles être améliorées, par exemple par la pose d'une chicane ou au moins d'une signalisation indiquant le danger ?*

*La sécurité des piétons et des cyclistes face aux engins motorisés agressifs doit être une priorité non-négligeable des services communaux et attendre de faire face à un accident pour réagir n'est pas une option. »*

**M. Alain TROGER** revient sur le psychodrame, il y a 18 mois de cela, concernant le tenancier de la buvette éphémère de la Place Louis Soutter. Après cette « Coquette gate » de mars 2022, il souhaite que la Municipalité fasse un premier bilan sur la première année d'exploitation complète de l'association La Crique, sur ladite place.

**M. Cédric WIDMER** souhaite poser des questions relatives à la problématique de l'eau en ces temps de canicule. Dès le 15 juin la Municipalité a communiqué sur le bon usage modéré de l'eau et le 19 juillet une interdiction plus stricte tombait. Il est sans doute nécessaire de coordonner nos efforts d'économie d'eau avec les communes qui se fournissent également à la source du Morand (Mauraz, Cottens, Grancy, Vuillerens, Colombier, St-Saphorin et Echichens). Les habitants de cette dernière ont reçu des consignes d'utilisation des ressources hydriques seulement le 25 août, par courrier, soit plus d'un mois après les Morgiens-nes, ses questions sont les suivantes :

- Y a-t-il une volonté de coordination pour les communications de restriction d'eau avec les communes qui s'approvisionnent sur la source du Morand ? D'autant plus que ces communes sont en amont et seraient prioritaires sur Morges en cas de forte pénurie.

- Les restrictions prévues par la Municipalité concernaient surtout l'usage domestique, qu'en est-il du lavage des voitures à l'Hypromat ? N'est-il pas étrange de limiter l'arrosage quand on peut laver son véhicule sans aucune restriction ?

- Lorsque les habitants sont limités dans l'usage de l'eau, ne serait-il pas judicieux de mieux communiquer sur l'arrosage communal qui se fait avec l'eau du lac ? L'eau dégouline de partout le matin lorsque le gazon verdoyant des quais est arrosé quotidiennement et il est fort probable qu'une incompréhension s'installe, la pose de panneaux explicatifs serait peut-être bienvenue.

- Serait-il possible de communiquer aux Morgiens-nes lorsque l'eau du réseau n'est plus approvisionnée uniquement par le Morand mais aussi par l'eau du lac ?

**Mme Annabelle AMSLER** annonce que ce samedi des volontaires nettoieront les rives de la Morges, pratique en vigueur depuis plusieurs années, qui profite à toute la population de Morges. Cette année pour la première fois les responsables de l'organisation ont dû s'inscrire sur le portail cantonal de demande d'autorisation des manifestations (POCAMA).

Évidemment il est plus compliqué d'utiliser ce système que d'envoyer un message électronique à la Police du commerce, comme c'était l'usage jusqu'à présent. Ce qui est plus choquant, c'est que le Canton a d'abord exigé des responsables un paiement de CHF 50.00 pour l'inscription de cet événement bénévole, et que les responsables ont dû insister pour que le Canton se ravise enfin. Ses questions sont les suivantes :

1. L'utilisation du POCAMA est-elle imposée par le Canton ?
2. Si non, est-elle indispensable ?
3. Serait-il possible d'en extraire certaines manifestations en fonction de critères choisis par la commune ?
4. Où peut-on trouver des informations claires et transparentes sur les conditions, notamment financières pour l'organisation des manifestations à Morges ?
5. Pourrait-on rendre ces informations facilement accessibles afin d'éviter de freiner les initiatives citoyennes comme le nettoyage de la Morges qui profite à tous et toutes ?

**M. Pascal GEMPERLI** se réfère au point C page 14 du préavis déposé ce soir concernant la patinoire (28/9.23), plus particulièrement le chauffage au gaz, il cite « lors de la période de glace, l'air froid et humide présent au-dessus de la glace, s'échappe en direction des vestiaires mal isolés, mal chauffés, situés à l'étage inférieur, entraînant une nécessité d'augmenter les chauffages dans cette partie ». Ou pour simplifier : on chauffe au gaz, la glace que l'on vient de geler avec l'électricité.

L'opposition concernant le nouveau groupe de froid de la patinoire, dont il était cosignataire, a été retirée suite à un accord négocié. Cet accord contient un vœu commun des clubs et des opposants concernant ce chauffage à gaz. Concrètement il est proposé à la Municipalité de vérifier la faisabilité de réduire considérablement, voire carrément arrêter le chauffage à gaz et le remplacer par un chauffage plus local, plus ciblé et surtout plus moderne, pour les vestiaires et éventuellement le restaurant

selon les besoins. Il va de soi que ces aménagements temporaires devront aussi préserver les intérêts des utilisateurs.

Certes l'assainissement de la patinoire est prévu mais la durée ne peut pas être déterminée avec certitude, il est question de quelques années et la politique réserve bien souvent des surprises. Des mesures intermédiaires font sens, et ceci notamment en vue des chiffres suivants : actuellement la patinoire consomme environ 900'000 kWh en gaz, c'est presque un million. C'est le double de la fameuse consommation électrique de la patinoire, dont on parle souvent, pour un montant d'environ CHF 100'000.00 par année.

Avec une telle mesure on pourrait potentiellement économiser une belle somme sur ces années, et surtout économiser beaucoup de CO<sub>2</sub> dans l'air. Sa question est la suivante :

- La Municipalité entend-elle reprendre le vœu exprimé par les clubs et les anciens opposants concernant le chauffage à gaz ?

**Mme Nicole JUFER TISSOT** s'exprime en ces termes :

*« Après deux saisons estivales marquées par le COVID, la vie nocturne a repris gentiment dans notre ville pendant l'été 2022. Si on peut bien sûr se réjouir de cette reprise, on constate malheureusement que la tranquillité des habitantes et habitants de la ville proche du centre, et plus particulièrement de la zone du Parc de l'Indépendance et du Parc des Sports, est compromise de fin avril à mi-septembre. En effet, des manifestations sont organisées sur cette période, de manière quasi continue :*

- *Divinum : manifestation peu bruyante, mais générant beaucoup de passage de participant-e-s vers la rue de la Gare et la rue des Vignerons.*
- *10 jours de Luna Park : cris de peur des utilisateurs des manèges en continu de l'ouverture à 23h.*
- *15 à 20 Concerts de la Crique jusqu'à minuit, voire 1h ou 2h du matin. Musique électro, techno, DJ, Karaoké avec beaucoup de basses qui se propagent, de juin à mi-septembre.*
- *Deux soirs pour la fête du Vieux port en août, de 16h à 2h du matin, avec le Vufflens-Jazz-Band en concert.*
- *3 jours pour l'Abbaye en août, avec autant de bals le soir.*
- *4 soirs du Paillote Festival, avec là aussi des concerts jusqu'à 2h, à mi-septembre.*
- *Quelques concerts de la Piscotte, jusqu'à minuit.*
- *5 à 6 semaines de Peppiland, certes moins bruyant, mais quand même.*

*A ces manifestations, il faut ajouter les entraînements et matchs au Parc des Sports, pour lesquels haut-parleurs diffusent parfois en continu... commentaires, rengaines, tambours, klaxons à gaz et crécelles. Et pour couronner le tout, le Parc se couvre de la poussière et des odeurs des pétards tirés à la fin du match.*

*Voici les ingrédients festifs de cet été, alors que les habitantes et habitants de cette zone ont droit, autant que les autres, à bénéficier d'un repos nocturne de 22h à 7h le matin, ainsi que les dimanches et jours fériés. L'art. 19 du règlement communal de police précise que « Pendant les jours de repos public, tout bruit, tous travaux intérieurs et extérieurs, incommodant autrui sont interdits. Les dispositions sur la police des spectacles et celles qui règlementent les manifestations publiques sont réservées. », et c'est ce qui motive mes questions à la Municipalité :*

- *Combien de concert ont été autorisés par la Municipalité pour la Crique, avec quels horaires ? Les concerts dépassant minuit étaient-ils autorisés ? La Municipalité a-t-elle une vue d'ensemble des manifestations et des horaires des concerts autorisés sur le territoire morgien ?*

*Le jeudi 10 août vers 23h, j'ai contacté PRM pour des renseignements sur la durée du concert de Karlsen DJ set live, annoncé jusqu'à 22h sur le site de la Crique. PRM a indiqué n'être au courant ni des dates, ni des horaires des manifestations, et de ne pas pouvoir contrôler les décibels. Le concert a duré jusqu'à minuit.*

- *Dès lors, qui contrôle le respect des horaires et des décibels pendant les concerts, que ce soit à la Crique, au Paillote Festival ou tout autre événement ? Est-ce que la Municipalité a délégué ces contrôles à une entité ?*

*Le choix des concerts, tant pour la Crique que le Paillote, donne une large place aux musiques de type DJ, Electro, Techno et RAP, dont les basses se diffusent très loin. Lors du concert du jeudi 10 août, quelques 50 dB étaient mesurés à 23h, à un point situé à 450m de l'Esplanade Louis Soutter, en zone résidentielle, alors que 45 dB sont autorisés la nuit, 40 dB de 22h à 7h, et 5 dB de moins pour les zones résidentielles, soit 35dB. Pour rappel, l'unité de mesure physique du son est une unité de mesure logarithmique et non linéaire, ce qui signifie concrètement qu'une augmentation de 10 dB est ressentie comme un doublement du volume sonore. Dans le cas précis, le volume sonore des concerts serait au moins deux fois supérieur à la limite autorisée en zone résidentielle.*

- *La Municipalité avait-elle conscience de l'impact des basses sur la population lorsqu'elle a autorisé la programmation, jusqu'à minuit, 1h ou 2h du matin, de 7 concerts de ce type à la Crique et d'autres concerts sur le territoire morgien, y compris pendant la semaine ?*

*Si l'on regarde l'Ordonnance relative à la loi fédérale sur la protection contre les dangers liés au rayonnement non ionisant et au son, celle-ci traite de la protection du public lors de manifestations. Il est précisé que la protection du voisinage contre les immissions sonores n'est pas régie par cette ordonnance. Pour déterminer si une manifestation peut avoir lieu malgré les immissions sonores engendrées dans les environs, les prescriptions du droit public et du droit privé concernant la protection contre le bruit et le droit de voisinage s'appliquent. Il est indiqué que, « selon la situation acoustique, les autorités pourront faire figurer dans l'autorisation des limites de niveaux sonores et des délimitations spatiales ou temporelles. Ces niveaux sonores peuvent être nettement inférieurs à ceux qui sont autorisés par l'O-LRNIS pour la protection du public (93 dB) lorsque l'isolation sonore est mauvaise (tentes, p. ex.) ».*

- *Considérant que les manifestations mentionnées ci-dessus ont toutes lieu sans isolation sonore, est-ce que la Municipalité a pris en compte cette nécessité de réduction des niveaux sonores lors de l'autorisation des manifestations ? Est-ce qu'elle a étudié leur impact sur les zones résidentielles voisines ?*

*À noter que la meilleure protection contre ces nuisances sonores nocturnes est de fermer les fenêtres alors que la recommandation, en période de canicule, est de profiter d'aérer les appartements pendant nuit, ce qui accentue l'inconfort des habitants. »*

**Mme Maria Grazia VELINI** partage les propos de Mme Jufer Tissot et la remercie, elle se sent moins seule dans sa lutte contre les nuisances sonores de la zone qu'elle habite. Elle revient sur les manifestations de l'été dans le « triangle des Bermudes » soit Parc de l'Indépendance, Parc des Sports et Centre-Ville. Elle juge la Municipalité de boulimique, autorisant jusqu'à 4 manifestations par week-end, tout au plus, au même endroit. La population a eu droit à toute une panoplie de festivals, musiques d'animations, la Piscotte, la Crique, et même l'animation de la cantine de l'Abbaye de Morges dont la musique s'est échappée à l'air libre (agréable selon son goût).

La musique électro et ses basses, jouée au Cube pour fêter le jumelage avec Vertou est arrivée jusqu'en Ville, ainsi que les sons des manifestations de Morges Sous-Rire. Elle a le sentiment que l'exception au niveau de la prolongation des horaires est devenue la norme. Concernant les décibels, elle a appelé la Police sur conseil de la Municipalité, le résultat n'est pas probant, elle regrette l'attitude navrante de certains employés.

Le festival de la Paillote approche, avec toutes les nuisances imaginables. Dans toute cette agitation il y a un dommage collatéral de taille, qui prolonge bruyamment les soirées, en empêchant toute possibilité de repos, soit la rue des Vignerons. Les personnes de tous âges, qui l'empruntent, en voiture ou autre moyen de locomotions, hurlent car ils sont certainement « excités » et les enceintes sont poussées au maximum et le mur de la Morges est devenu le soutien nécessaire pour continuer à faire la fête. Qu'il soit 2 ou 3 heures du matin, peu importe, si vous demandez de baisser le ton une poignée de cailloux s'abat sur vos fenêtres, sans parler des insultes.

Sans compter que cette rue supporte un trafic important de jour et de nuit. Les trois jours durant lesquels cette rue a été fermée au trafic pour cause de travaux, ont amené un calme incroyable permettant de récupérer des années de mauvais sommeil, elle remercie M. Hostettler et ses services pour cela.

Elle a le sentiment que le bien-être d'une partie de la population morgienne indiffère un peu nos autorités ce qui l'amène à poser les questions suivantes :

- Les policiers supposés contrôler les décibels avec leurs appareils sont-ils toujours en service ? Sont-ils présents sur toutes les manifestations ?
- Est-ce qu'un contrôle est envisagé afin que les haut-parleurs et tout autre matériel électronique soient installés pour qu'ils dérangent le moins possible les habitants proches des lieux des manifestations ?

- Lors de la Night Run, les haut-parleurs sont installés tournés vers les maisons, alors qu'au Parc des Sports on entendait aucun son, elle n'a pas compris le but de cette installation.
- Est-ce que des spécialistes pourraient être mandatés pour contrôler les manifestations les plus bruyantes ?
- Est-ce qu'une étude sur l'impact du son dans les environnements ayant subis des changements, comme Beausobre, a été réalisée ?
- Concernant la rue des Vignerons, est-ce qu'un passage de la PRM qui pourrait calmer les esprits, éviter des attroupements et autres activités serait possible ?

**M. Joseph WEISSEN** s'exprime en ces termes :

*« Chaque 1<sup>er</sup> octobre se tient la journée internationale des personnes âgées qui a été instaurée par l'ONU en 1990 pour alerter les citoyens et les pouvoirs publics sur la place réservée aux personnes âgées et sur les conditions de leurs vies. Je rêve qu'un drapeau pour les aînés soit hissé par la Ville de Morges et les communes du monde. Pour la réalisation de ce souhait symbolique, j'ai pris contact avec le Conseil suisse des aînés, la fédération des associations des retraités et l'entraide suisse et enfin AGORA Vaud, la plateforme qui regroupe les organisations actives auprès des seniors.*

*Chaque année, la Ville de Morges invite les 70 ans et plus pour une sortie récréative. Je vous en remercie. En revanche, la Ville de Lausanne organise chaque année la traditionnelle cérémonie qui célèbre à la retraite des Lausannoises et des Lausannois. Les associations actives auprès des seniors sont invitées afin de présenter leurs activités et de motiver de nouveaux bénévoles et membres. Je souhaite une cérémonie identique à Morges, en présence d'Avivo, Connaissance 3, l'Espace Prévention de la Côte, la Fédération vaudoise des retraités, le mouvement des Aînés, le mouvement chrétien des retraités, le service d'aide familiale, toutes ces organisations présentes à Morges sont membres d'AGORA Vaud, la faïtière des seniors.*

*Deux questions à la Municipalité :*

- *La Municipalité célèbre-t-elle la journée internationale des personnes âgées le 1<sup>er</sup> octobre 2023 ?*
- *La Municipalité juge-t-elle nécessaire de célébrer dès l'année 2024 le passage à la retraite des Morgiennes et des Morgiens ?*

**Mme Aude JARDIN** tient à remercier les employés de la piscine du parc pour avoir prolongé l'horaire de fermeture de la piscine durant la semaine de canicule et elle remercie également ce service pour avoir adapté les vestiaires afin que les personnes à mobilité réduite puissent utiliser la douche.

**Mme Floriane WYSS** s'exprime en tant que responsable communication du Paillote Festival, en réponse aux interventions de Mmes Jufer Tissot et Velini elle peut confirmer que les autorisations sont en règles, la demande a été effectuée sur le portail cantonal (POCAMA). La musique peut durer jusqu'à 3 heures du matin, il faut s'y préparer et elle invite tous les membres du Conseil à venir découvrir le festival s'ils ne l'ont jamais vu en spécifiant que c'est du rock.

**M. le Président Pascal MARTIN** constate que la parole n'est plus demandée, et que l'ordre du jour a été épuisé. Il remercie les Conseillères et Conseillers pour leur travail. Il est 23h09 et la séance est close.

Le Président

Pascal MARTIN

La secrétaire

Tatyana LAFFELY JAQUET

Annexes :

- Postulat PLR « Un marché du soir à Morges »
- Postulat PLR « Morges mérite mieux qu'une gare de banlieue ! »
- Postulat du groupe des Vert-e-s « Pour une ville résiliente en cas de sécheresses et pénuries d'eau. Comment capter et stocker l'eau de pluie ? »



## Postulat PLR : Un marché du soir à Morges.

La Ville de Morges permet deux fois par semaine, le mercredi et le samedi matin, aux habitants de la Ville, sa région et au-delà d'effectuer leur achat directement auprès des producteurs et commerçants installés au Marché du centre-ville.

Le succès de ce Marché n'est plus à démontrer, de même que l'attractivité que celui-ci apporte pour les commerçants et restaurateurs du Centre-Ville.

Quelques centaines de mètres plus loin, le quartier des Halles semble en revanche manquer d'attractivité et fait office de parent pauvre de la Ville de Morges. Selon le 24 heures du 5 juillet dernier, « *entre enseignes fermées et arcades vides, les restaurateurs de la promenade de Castellane sont amers, un an après l'inauguration d'un secteur qui devait cartonner* ».

En cause notamment, selon les commerçants, un manque d'attrait du quartier, situé dans un cul-de-sac, ainsi qu'un manque d'animation visant à attirer les passants. Tout le contraire de la situation de la Grand'Rue. Alors que faire ? Déplacer le marché hebdomadaire aux Halles ?

Le PLR Ville de Morges estime qu'il existe un potentiel inexploité, celui du marché du soir.

A Gland, à côté de la gare, la Commune organise depuis 2015, avec succès, un marché hebdomadaire le mercredi de 16h à 19h.

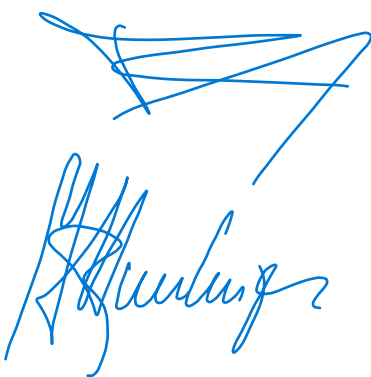
Comme le révélait La Côte du 24 octobre 2017, « [La Commune] a sélectionné les commerçants avec soin et, surtout, on a amené de la convivialité. La Commune a mis des tables et des bancs à disposition, où les gens peuvent s'asseoir pour boire un verre ». « Faire le marché le mercredi entre 16h et 20h à la place de la Gare nous permet de proposer une offre complète et de capter les pendulaires. »

Par ce Postulat, le PLR Ville de Morges demande par conséquent à la Municipalité de Morges de :

1. Étudier l'opportunité d'organiser un marché du soir hebdomadaire dans le quartier des Halles afin de renforcer l'attractivité de ce secteur de la Ville, tout en permettant aux pendulaires d'effectuer rapidement leurs achats à leur sortie du bureau, du train ou du bus.

Morges, le 1<sup>er</sup> septembre 2023

Au nom du PLR



## Postulat PLR: Morges mérite mieux qu'une gare de banlieue !

L'office fédéral des transports a récemment présenté au Cantons le nouveau concept d'offre du réseau ferroviaire national pour l'étape d'aménagement 2035.

Selon les informations parues dans la presse<sup>1</sup>, le concept d'offre apporterait de nombreuses détérioration de l'offre par rapport à la situation actuelle (augmentation des temps de parcours, perte de correspondance, perte de liaison directe), en plus de celles attendues pour décembre 2024.

Les informations détaillées parues dans la presse alémanique et spécialisée<sup>2</sup> montrent en détail l'ampleur des dégâts, notamment pour la ville de Morges et ce, alors que le Conseil Fédéral vient d'annoncer un nouveau tunnel entre Morges et Perroy. Dans le détail, les détériorations prévues sont :

- Plus que deux liaisons rapides par heure avec Genève et son Aéroport, contre trois actuellement
- Perte de la liaison rapide en direction de la Riviera
- Perte de la liaison directe avec le Valais central et le Haut-Valais
- Perte de la liaison directe avec Fribourg, Berne et Lucerne
- Perte de la liaison directe avec Olten, Aarau, Zurich, son Aéroport et l'est de la Suisse

Les gains semblent bien maigres en comparaison :

- 4 liaisons régionales par heure pour Lausanne et Genève, contre deux aujourd'hui
- 2 liaisons régionales par heure pour Romont et deux pour Martigny
- Liaison directe chaque heure avec Bâle

Conscient de l'importance cruciale de maintenir des liaisons ferroviaires efficaces et fiables pour le développement socio-économique de notre ville et pour la qualité de vie de nos concitoyens, le PLR Ville de Morges invite la Municipalité de Morges à :

1. Prendre contact dans les meilleurs délais avec les autorités tant cantonales que fédérales pour confirmer les dégradations prévues de l'offre ferroviaire à l'horizon 2035
2. Entreprendre toutes les mesures nécessaire afin de garantir une desserte de qualité de la gare de Morges, et notamment à garantir des relations rapides et directes avec les gares de Genève, Lausanne, Sion, Fribourg, Berne et Zurich

Morges, le 1<sup>er</sup> septembre 2023

Au nom du PLR

<sup>1</sup> <https://www.lacote.ch/suisse/transports-la-citrap-contre-une-deterioration-massive-de-lhoraire-ferroviaire-1297952>

<sup>2</sup> Schweizer Eisenbahn-Revue 08/2023, « Aus für Bahn2000 ? »



## Postulat du groupe des Vert-e-s « Pour une ville résiliente en cas de sécheresses et pénuries d'eau. Comment capter et stocker l'eau de pluie ? »

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,

L'eau est la ressource la plus précieuse à bien des égards. Avec le changement climatique, le régime de précipitation en Suisse est bouleversé, ce qui cause des problèmes de pénuries d'eau, phénomène amplifié par les records de chaleurs annuels et les périodes de sécheresse à répétition. Ainsi, les pénuries d'eau sont déjà devenues une réalité, même dans un pays comme le nôtre, considéré comme le château d'eau de l'Europe. L'eau n'est plus disponible à l'infini mais elle est bien une ressource limitée.

À Morges aussi, nous devons faire face à cette nouvelle réalité : les mesures sommant la population de faire une utilisation modérée de l'or bleu, voire les restrictions d'usage, se sont répétées ces dernières années. Il est temps d'empoigner cette problématique dans notre commune. Comme le dit la maxime « gouverner, c'est prévoir », la Ville de Morges devrait réfléchir non seulement à la consommation mais également à la gestion et à l'utilisation actuelle et future des ressources en eau sur son territoire. Un enjeu est de pouvoir stocker l'eau de pluie qui tombe littéralement du ciel. L'eau de pluie est une ressource importante et actuellement négligée. À Morges, ces eaux claires sont directement restituées dans le milieu naturel.<sup>1</sup> Capter cette eau lorsqu'elle est disponible pourrait aider la Ville à faire face aux sécheresses et aux potentielles pénuries d'eau, notamment en termes d'arrosage des jardins et des espaces verts ou d'utilisation de l'eau potable à des fins non-vitales (nettoyages extérieurs, chasse d'eau des toilettes, certaines activités industrielles, etc.). D'ailleurs, une motion en ce sens a été déposée en juin 2023 par le groupe des Vert-e-s au Conseil national.<sup>2</sup> Dans une conception plus large, la Ville devrait s'inspirer du concept de « ville éponge » conjuguant évaporation, infiltration, rétention et perméabilisation des sols.

Ainsi, ce postulat invite la Municipalité à étudier l'opportunité de capter et stocker les eaux de pluie sur le domaine public, les bâtiments communaux et les espaces verts en particulier, afin de planifier l'approvisionnement en eau et de prévenir les pénuries, soit constituer des réserves en cas de besoin. Des réservoirs éparpillés sur le territoire communal permettraient de disposer d'eau pluviale tout en minimisant les distances entre l'eau à disposition et les endroits à arroser.

De plus, bien que la Ville propose déjà des subventions à l'achat et à la pose d'une citerne d'eau pour les particuliers, le présent postulat souhaite que la Municipalité étudie tous les moyens d'incitation à sa disposition pour que les nouvelles constructions, en particulier, soient équipées d'office d'un système de récupération d'eau. Des quantités non-négligeables d'eau pourraient être ainsi économisées chaque année. Enfin, la Ville devrait mettre en place une campagne de sensibilisation et d'information sur la question de l'eau en général.

Aujourd'hui, il faut préparer l'avenir et se pencher sur la gestion de l'eau dans une perspective d'adaptation et de résilience face aux nouvelles contraintes que la Ville va subir dans les années à venir, afin de garantir une diversification des apports en eaux en cas de rareté ou de pénurie. Les générations futures méritent bien cela.

Pour le groupe des Vert-e-s, Lucas Brühwiler, le 6 septembre 2023

<sup>1</sup> Ville de Morges, « Eaux claires, eaux usées », <https://www.morges.ch/vivre-a-morges/energies-et-reseaux/eaux-claires-usees/eaux-claires-eaux-usees-200697>

<sup>2</sup> Motion 23.3855 « Les eaux de pluie. Une ressource durable », déposée le 15.06.2023, Conseil national. <https://www.parlament.ch/fr/ratbetriebe/eurode/eurode-vote/taeschel/2023/06/15/160441>